

Vendor Data Processing Agreement Accord de traitement des données du Fournisseur

This Data Processing Agreement (“**DPA**”), effective as of _____ by and between Infor (US), LLC (“**Company**”) and _____ and its Affiliates (“**Vendor**”) sets forth the terms and conditions relating to the privacy, confidentiality, security and protection of Personal Data (as defined below) associated with services rendered by, and/or products provided by, Vendor to Company (and/or its Affiliates or customers or where Vendor is a Subprocessor, Company’s customer as Controller) pursuant to any agreement between Vendor and Company (and/or its Affiliates) (collectively, Company and Vendor are the “**Parties**”), regardless of whether such agreement exists as of or after the Effective Date (such agreement as applicable, the “**Services Agreement**”, which, together with this DPA, the “**Agreement**”).

Le présent Accord de traitement des données (« Data Processing Agreement, « **DPA** »), en vigueur à partir du _____ et entre Infor (US), LLC (« **la Compagnie** ») et _____ (« **le Fournisseur** ») énonce les conditions générales relatives à la vie privée, la confidentialité, la sécurité et la protection des Données à caractère personnel (telles que définies ci-dessous) associées aux services rendus par, et/ou produits fournis par, le Fournisseur à la Société (et/ou ses Sociétés affiliées ou clients, ou lorsque le Fournisseur est un Sous-traitant secondaire, le client de la Société en tant que Responsable) conformément à tout accord entre le Fournisseur et la Société (et/ou ses Sociétés affiliées) (collectivement, La Société et le Fournisseur sont les « **Parties** »), indépendamment du fait qu’un tel accord existe à la Date d’entrée en vigueur ou après (un tel accord, le cas échéant, l’**Accord de services**, qui, avec le présent DPA constitue le « **Contrat** »).

1. Definitions-Définitions

“**Affiliates**” means any entity that now or in the future directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control or ownership for as long as such control exists, where “control” (including the terms “controlled by” and “under common control with”) means the possession, directly or indirectly, of the power to direct, influence or cause the direction of the management policies of an entity, whether through the ownership of voting securities, by contract, or otherwise.

« **Affiliés** » désigne toute entité qui, présentement ou à l’avenir, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou est placée sous contrôle commun ou propriété commune aussi longtemps que ledit contrôle existe, sachant que « contrôle » (y compris les termes « contrôlé(e) par » et « sous contrôle commun avec ») désigne la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou de déterminer la direction des politiques de gestion d’une entité, que ce soit à travers la propriété de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement.

“**Data Controller**” means the entity which determines the purposes and means of Processing Personal Data.

« **Responsable du traitement des données** » désigne l’entité qui détermine les finalités et les moyens du Traitement des données à caractère personnel

“**Data Processor**” means the entity which Processes Personal Data on behalf of the Data Controller.

« **Sous-traitant des données** » désigne l’entité qui traite les Données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement des données

“**Data Protection Laws**” means, as applicable to the Parties all laws, rules, regulations, directives and governmental requirements currently in effect and as they become effective relating in any way to the privacy, confidentiality, security or protection of Personal Data, including without limitation, the GDPR, the UK Data Protection Act 2018, the UK GDPR, the Swiss Federal Act on Data Protection, as amended, replaced or superseded, LGPD and any such laws, rules, regulations, directives and governmental requirements in the United States (including the California Consumer Privacy Act of 2018 (“CCPA”), Cal. Civ. Code §§ 1798.00, et seq., its implementing regulations, and similar laws passed in other states as they become effective).

Le terme « **Lois de protection des données** » signifie, dans la mesure applicable aux Parties toutes les lois, règles, réglementations, directives et exigences gouvernementales actuellement en vigueur et à mesure qu’elles entrent en vigueur concernant de quelque manière que ce soit la vie privée, la confidentialité, la sécurité ou la protection des Données à caractère personnel, y compris, sans limitation, le RGPD, la Loi britannique sur la protection des données 2018 (UK Data Protection Act 2018), le RGPD du Royaume-Uni, la loi fédérale suisse sur la protection des données, tels que modifiés, remplacé ou annulés et substitués, LGPD et toutes ces lois, règles, réglementations, et les exigences gouvernementales aux États-Unis (y compris la California Consumer Privacy Act de 2018 (CCPA), Cal. Civ. Code §§ 1798.00, et suivants, ses réglementations d’application, et les lois similaires adoptées dans d’autres États à mesure qu’elles entrent en vigueur).

“**Data Subject**” means an identified or identifiable natural person to which the Personal Data pertains.

« **Personnes concernées** » désigne une personne physique identifiée ou identifiable à laquelle les Données à caractère personnel se rapportent.

“**Europe**” or the “**EU**” means the European Economic Area plus Switzerland.

« **Europe** » ou « **UE** » désigne l’Espace économique européen plus la Suisse.

“**GDPR**” means collectively the General Data Protection Regulation 2016/679 of the European Parliament and of the Council of April 27, 2016 as amended or replaced from time to time (the “EU GDPR”), and the “UK GDPR” (the EU GDPR as incorporated into UK law by the UK Data Protection Act 2018 and amended by the Data Protection, Privacy and Electronic Communications (Amendments etc) (EU Exit) Regulations 2019, (each as amended or replaced from time to time)).

« **RGPD** » désigne collectivement le Règlement général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 tel qu’amendé ou remplacé de temps à autre (le « RGPD de l’UE »), et le RGPD du Royaume-Uni (le RGPD de l’UE tel qu’incorporé au droit du Royaume-Uni par la Loi britannique sur la protection des données de 2018 et modifié par la Protection des données, la vie privée et les communications électroniques (amendements, etc.) (Règlements de sortie de l’UE) Règlements 2019 (toutes modifiées ou remplacées de temps à autre).

“**LGPD**” means the Federal Law n. 13,709 of August 14, 2018 for Brazil (“Lei Geral de Proteção de Dados”).

« **LGPD** » désigne la loi fédérale n° 13,709 ou le 14 août 2018 pour le Brésil (« Lei Geral de Proteção de Dados »).

“**Personal Data**” means any data, information or record that is Processed in connection with the Services Agreement (i) relating to an identified or identifiable natural person, or (ii) that identifies, relates to, describes, is reasonably capable of being associated with, or could reasonably be linked, directly or indirectly, with a particular individual or household, regardless of the media in which it is maintained.

« **Données à caractère personnel** » désigne toute donnée, information ou dossier traité dans le cadre de l'Accord de services (i) concernant une personne physique identifiée ou identifiable, ou (ii) qui identifie, se rapporte, décrit, est raisonnablement capable d'être associé ou pourrait raisonnablement être lié, directement ou indirectement, à une personne ou à un foyer en particulier, quel que soit le support dans lequel il est maintenu.

“**Personal Data Breach**” means the breach of security leading or reasonably expected to lead to accidental or unlawful destruction, loss, alteration, unauthorized disclosure of, or unauthorized access to Personal Data Processed under the Services Agreement.

« **Violation de données à caractère personnel** » désigne la violation de la sécurité entraînant ou pouvant raisonnablement entraîner une destruction accidentelle ou illégale, une perte, une modification, une divulgation non autorisée ou un accès non autorisé aux Données à caractère personnel de la Société traitées en vertu de l'Accord de services.

“**Process**”, “**Processing**” or “**Processed**” means any operation or set of operations which is performed on Personal Data or on sets of Personal Data, whether or not by automated means, such as collection, recording, organization, structuring, storage, adaptation or alteration, retrieval, consultation, use, disclosure by transmission, dissemination or otherwise making available, alignment or combination, restriction, erasure or destruction.

« **Traiter** », « **Traitement** » ou « **Traité** » désigne toute opération ou ensemble d’opérations effectuées ou non à l’aide de procédés automatisés et appliqués à des Données à caractère personnel ou à des ensembles de Données à caractère personnel, telles que la collecte, l’enregistrement, l’organisation, la structuration, le stockage, l’adaptation ou la modification, l’extraction, la consultation, l’utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, l’harmonisation ou la combinaison, ainsi que la limitation, l’effacement ou la destruction.

“**Sell**” or “**Selling**” shall have the meaning ascribed to it in the applicable Data Protection Law.

« **Vendre** » ou « **Vente** » a la signification qui lui est attribuée arbitrairement dans la Loi applicable sur la protection des données.

“**Standard Contractual Clauses**” or “**SCCs**” means the standard contractual clauses for the transfer of Personal Data to third countries pursuant to Regulation (EU) 2016/679 of the European Parliament and of the Council, and implemented by the European Commission decision 2021/914, dated 4 June 2021.

« **Clauses contractuelles types** » ou « **CCT** » désignent les clauses contractuelles types pour le transfert de Données à caractère personnel vers des pays tiers conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, et mises en œuvre par la décision de la Commission Européenne 2021/914, datée du 4 juin 2021.

“*Subprocessor*” means other processors used by Vendor to process Personal Data.

« *Sous-traitant secondaire* » désigne les autres sous-traitants utilisés par le Fournisseur pour traiter les Données à caractère personnel.

“*Supervisory Authority*” means (i) an independent public authority which is established by an EU member state pursuant to Article 51 of the EU GDPR; (ii) the Information Commissioner's Office for the purposes of the UK; or (iii) a government regulator or enforcement authority which has regulatory or enforcement authority with respect to the privacy, confidentiality, security or protection of Personal Data.

« *Autorité de contrôle* » désigne (i) une autorité publique indépendante qui est établie par un État membre de l'UE en vertu de l'article 51 du RGPD de l'UE ; (ii) le Bureau du Commissaire à l'information aux fins du Royaume-Uni ; ou (iii) un organisme de réglementation ou d'application public qui a un pouvoir de réglementation ou d'application à l'égard de la protection de la vie privée, de la confidentialité, de la sécurité ou de la protection des Données à caractère personnel.

2. Nature of Data Processing-Nature du traitement des données

2.1 *Processing Limitations*. Vendor will only Process Personal Data in accordance with (i) Company's written instructions as set forth in, or pursuant to, the Services Agreement and (ii) Annex I to the SCCs, if applicable. Vendor will not use or otherwise Process Personal Data for: (a) user profiling, (b) advertising or similar commercial purposes including Selling, or (c) any other purpose. If applicable law requires Vendor (or, for avoidance of doubt, any Subprocessor) to conduct Processing that is or could be construed as inconsistent with Company's instructions, Vendor will promptly notify Company of such inconsistency prior to commencing (or continuing) the Processing, unless notification is prohibited by law.

Limitations de traitement. Le Fournisseur traitera les Données à caractère personnel uniquement conformément (i) aux instructions écrites de la Société, telles qu'énoncées dans, ou conformément au Contrat de services et (ii) à l'Annexe I des CCT, le cas échéant. Le Fournisseur s'abstiendra d'utiliser ou de traiter autrement les Données à caractère personnel pour : (a) le profilage des utilisateurs, (b) la publicité ou des fins commerciales similaires, y compris la Vente, ou (c) toute autre finalité. Si la loi applicable exige du Fournisseur (ou, pour éviter toute ambiguïté, de tout sous-traitant secondaire) qu'il procède à un Traitement incompatible avec les instructions de la Société, ou qui est susceptible d'être interprété comme tel, le Fournisseur doit en informer la Société dans les plus brefs délais et ce, préalablement au début du Traitement (ou de sa poursuite), à moins que cela ne soit interdit par la loi.

2.2 *Role of the Parties*. Company and Vendor agree that Company is the Controller of Personal Data and Vendor is the Processor, except when Company acts as a Processor of Personal Data, acting under the instructions of a Controller, in which case Vendor is a Subprocessor.. Vendor agrees that the Agreements (including any applicable updates), are Company's complete documented instructions to Vendor for the Processing of Personal Data. . Where Vendor acts as a Subprocessor, (i) Company represents and warrants that it acts as a Processor under the Controller's documented instructions and the appointment of Vendor as a Subprocessor, has been authorized by the relevant Controller, and (ii) Company shall make the Controller's instructions and any additional documented instructions from Company available to Vendor in writing at least 30 days prior to the Processing.

Rôle des Parties. La Société et le Fournisseur conviennent que la Société est le Responsable du traitement des données à caractère personnel et que le Fournisseur est le Sous-traitant, sauf lorsque la Société agit en tant que Sous-traitant des données à caractère personnel, agissant selon les instructions d'un Responsable, auquel cas le Fournisseur est un Sous-traitant secondaire. Le Fournisseur convient que les Contrats (y compris les mises à jour applicables) constituent les instructions documentées complètes de la Société au Fournisseur pour le Traitement des données à caractère personnel. Lorsque le Fournisseur agit en tant que Sous-traitant secondaire, (i) la Société déclare et garantit qu'elle agit en tant que Sous-traitant en vertu des instructions documentées du Responsable et que la désignation du Fournisseur en tant que Sous-traitant secondaire a été autorisée par le Responsable concerné, et (ii) la Société mettra les instructions du Responsable et toute instruction documentée supplémentaire de la Société à la disposition du Fournisseur par écrit au moins 30 jours avant le Traitement.

3. Compliance with Applicable Law-Respect du droit applicable

Vendor will comply with laws and regulations applicable to its performance under the Service Agreement, including Data Protection Laws. This DPA is not meant to reduce the level of protections applicable to each Data Subject. In the event of any conflict or inconsistency between the DPA terms and any other terms in the Services Agreements, the DPA terms shall prevail. As required by clause 5 of the SCCs (if applicable), the SCCs prevail over any other term of this DPA and terms of the Services Agreement.

Le Fournisseur se conforme aux lois et réglementations applicables à son exécution en vertu du Contrat de service, y compris les Lois sur la protection des données. Le présent DPA n'a pas pour but de réduire le niveau de protection applicable à chaque Personne concernée. En cas de conflit ou d'incohérence entre les conditions du DPA et toute autre condition des Contrats, les conditions du DPA prévalent. Comme l'exige la clause 5 des CCT (le cas échéant), les CCT prévalent sur toute autre condition du présent DPA et des conditions du Contrat de services.

4. Subprocessors-Sous-traitants secondaires

4.1 *Appointment of Subprocessors.* Vendor may engage Subprocessors, including its Affiliates to provide services on its behalf. When engaging a Subprocessor, Vendor will ensure via a written agreement that (i) the Subprocessor may access and use Personal Data only to deliver the services Vendor has retained them to provide and is prohibited from using Personal Data for any other purpose and (ii) that Subprocessor provides for, in substance, the same data protection obligations as those binding Vendor under this DPA and (if applicable) the SCCs. Vendor agrees to oversee Subprocessors to ensure these contractual obligations are met.

Désignation de Sous-traitants secondaires. Le Fournisseur peut engager des Sous-traitants secondaires, y compris ses Sociétés affiliées, pour fournir des services en son nom. Lors de l'engagement d'un Sous-traitant secondaire, le Fournisseur s'assure par le biais d'un accord écrit que (i) le Sous-traitant secondaire peut accéder aux Données à caractère personnel et les utiliser uniquement pour fournir les services que le Fournisseur lui a confiés et qu'il est interdit d'utiliser les Données à caractère personnel à d'autres fins et (ii) que le Sous-traitant secondaire fournit, en substance, les mêmes obligations de protection des données que celles qui lient le Fournisseur en vertu du présent DPA et les CCT (le cas échéant). Le Fournisseur accepte de superviser les Sous-traitants secondaires pour s'assurer que ces obligations contractuelles sont respectées.

If Vendor engages new Subprocessors, Vendor will give Company or the Controller, depending on the type of SCCs, notice of any new Subprocessor (in accordance with clause 9(a) of the SCCs if applicable). If Company or the Controller, depending on the type of SCCs, raises a commercially reasonable objection to a new Subprocessor in writing, and Vendor is unable to resolve that objection in a reasonable amount of time, then Company may terminate the affected services by providing, before the end of the relevant notice period, written notice of termination, and shall be entitled to prorata refunds for fees paid for the applicable terminated services.

Si le Fournisseur engage de nouveaux Sous-traitants secondaires, le Fournisseur donnera à la Société ou au Responsable, selon le type de CCT, une notification de tout nouveau Sous-traitant (conformément à la clause 9(a) des CCT, le cas échéant). Si la Société ou le Responsable, selon le type de CCT, soulève une objection commercialement raisonnable à un nouveau Sous-traitant secondaire par écrit, et que le Fournisseur n'est pas en mesure de résoudre cette objection dans un délai raisonnable, la Société peut alors résilier les services concernés en fournissant, avant la fin de la période de préavis pertinente, un avis écrit de résiliation, et aura droit au remboursement au prorata des frais payés pour les services résiliés applicables.

Where the SCCs apply: (i) the Parties agree to use "Option 2" in clause 9 and (ii) Vendor warrants and represent that it will agree a third-party beneficiary clause with its Subprocessor(s) whereby, in the event that Vendor has factually disappeared, ceased to exist in law or has become insolvent, Company and/or its Affiliates acting as data exporter(s), have the right to terminate the Subprocessor contract and to instruct the Subprocessor to erase or return the Personal Data.

Lorsque les CCT s'appliquent : (i) les Parties conviennent d'utiliser « l'option 2 » de la clause 9 et (ii) le Fournisseur garantit et déclare qu'il accepte une clause de tiers bénéficiaire avec son/ses Sous-traitant(s) secondaire(s) par laquelle, dans le cas où le Fournisseur a effectivement disparu, a cessé d'exister en droit ou est devenu insolvable, la Société et/ou ses affiliées agissant en tant qu'exportateur(s) de données ont le droit de résilier le contrat du Sous-traitant et de demander à ce dernier d'effacer ou de retourner les Données personnelles.

Where the SCCs Module III apply, Vendor agrees and acknowledges that (i) it will inform Company within forty eight (48) hours after the end of the time period specified in clause 9 (a) of the SCCs, if the Controller has not objected to the new Subprocessor(s); and (ii) the Controller has the right to terminate the Agreement in the event that Company has factually disappeared, ceased to exist in law or has become insolvent.

Lorsque le Module III des CCT s'applique, le Fournisseur convient et reconnaît qu'il informera la Société dans les quarante-huit (48) heures après la fin de la période spécifiée à la clause 9 (a) des CCT, si le Responsable n'a pas contesté le ou les nouveaux Sous-traitants secondaires ; et (ii) le Responsable a le droit de résilier le Contrat dans l'éventualité où la Société aurait effectivement disparu ou aurait cessé d'exister en droit ou serait devenue insolvable.

4.2 *Liability.* Vendor is responsible for its Subprocessors compliance with Vendor's obligations as outlined in the DPA and Vendor shall remain fully liable for Subprocessors' acts or omissions that result in a breach of the DPA.

Responsabilité. Le Fournisseur est responsable du respect par ses Sous-traitants secondaires des obligations de ce dernier telles que décrites dans le DPA et le Fournisseur demeure entièrement responsable des actes ou omissions des Sous-traitants qui entraînent une violation du DPA.

5. Security-Sécurité

5.1 *Security Measures.* Vendor will implement and maintain appropriate technical and organizational security measures including, as appropriate: (i) encryption and pseudonymisation; (ii) the ability to ensure the ongoing confidentiality, integrity, availability and resilience of Processing systems and services; (iii) the ability to restore the availability and access to Personal Data in a timely manner in the event of a physical or technical incident; and (iv) a process for regularly testing, assessing and evaluating the effectiveness of those measures. If applicable, Vendor represents and warrants it has implemented the security measures described in the attached Annex II to the SCCs to protect Personal Data.

Mesures de sécurité. Le Fournisseur doit maintenir des mesures de sécurité techniques et administratives, y compris, le cas échéant : (i) le chiffrement et la pseudonymisation ; (ii) la capacité d'assurer la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience continues des systèmes et services de traitement ; (iii) la capacité de rétablir la disponibilité et l'accès aux Données à caractère personnel de la Société en temps opportun en cas d'incident physique ou technique ; et (iv) un processus de test, d'analyse et d'évaluation régulier de l'efficacité de ces mesures. Le cas échéant, le Fournisseur déclare et garantit qu'il a mis en œuvre les mesures de sécurité décrites dans l'Annexe II jointe aux CCT pour protéger les Données à caractère personnel.

5.2 *Access to Personal Data and Confidentiality.* Vendor will ensure that Personal Data is only available to those who have a legitimate business need to access the Personal Data, who are bound by legally enforceable confidentiality obligations, and who will only Process Personal Data in accordance with Company's instructions. Vendor shall provide periodic and mandatory data privacy and security training and awareness to its employees with access to Personal Data in accordance with applicable Data Protection Laws and industry standards.

Accès aux Données à caractère personnel et confidentialité. Le Fournisseur garantit que seul le personnel du Fournisseur qui a la nécessité professionnelle légitime d'avoir accès aux Données à caractère personnel, qui est lié par des obligations de confidentialité contraignantes devant la loi, et qui ne traitera les Données à caractère personnel qu'en accord avec les instructions de la Société, puisse accéder aux Données à caractère personnel. Le Fournisseur assurera une formation et une sensibilisation périodiques et obligatoires à la confidentialité et à la sécurité des données à ses employés ayant accès aux Données à caractère personnel conformément aux Exigences applicables en matière de protection des données et aux normes du secteur.

5.3 *Personal Data Breach Response and Notification.* If Vendor becomes aware of a Personal Data Breach affecting Personal Data while Processed by Vendor, Vendor will promptly and within forty-eight (48) hours (i) notify Company of the Personal Data Breach (and if Vendor acts as a Subprocessor to notify the Controller where appropriate and feasible); (ii) investigate the Personal Data Breach and provide Company with detailed information about the Personal Data Breach; and (iii) take reasonable steps to mitigate effects and to minimize any damage resulting from the Personal Data Breach. Notification(s) of Personal Data Breaches must be sent to Company's point of contact by email at: security@infor.com with a copy to privacy.inquiries@infor.com. If according to the Company's assessment, a Personal Data Breach affecting Personal Data should be disclosed or reported to a third party, including Data Subjects, Supervisory Authorities or governmental authorities, Vendor will fully cooperate with and assist Company in such reporting or disclosure.

Réponse à la Violation de Données à caractère personnel et notification. Si le Fournisseur prend connaissance d'une Violation de données à caractère personnel affectant des Données à caractère personnel pendant leur traitement par le Fournisseur, Le Fournisseur informera rapidement et dans les quarante-huit (48) heures (i) la Société de la Violation de données à caractère personnel (et si le Fournisseur agit en tant que Sous-traitant secondaire pour notifier le Responsable lorsque cela est approprié et faisable); (ii) enquêtera sur la Violation de données à caractère personnel et fournira à la Société des informations détaillées sur la Violation de données à caractère personnel ; et (iii) prendra des mesures raisonnables pour atténuer les effets et minimiser tout dommage résultant de la Violation de données à caractère personnel. La ou les notification(s) des Violations de données à caractère personnel doivent être envoyées au point de contact de la Société par e-mail à l'adresse : security@infor.com with a copy to privacy.inquiries@infor.com. Si, selon l'évaluation de la Société, une Violation de Données à caractère personnel affectant les Données à caractère personnel de la Société doit être divulguée ou signalée à un tiers, y compris les Personnes concernées, les Autorités de contrôle ou les autorités gouvernementales, le Fournisseur coopérera et assistera pleinement la Société dans ces rapports ou divulgations.

6. Audits/Inspections-Audits/Inspections

Vendor will conduct audits of its security controls applied to processing Personal Data (and, if applicable, of the Processing activities covered by the SCCs), as follows:

Le Fournisseur effectuera des audits de ses contrôles de sécurité appliqués au traitement des Données à caractère personnel et des activités de traitement couvertes par les CCT), comme suit:

- Each audit will be performed according to the rules of the accreditation body for each applicable control standard or framework.
Chaque audit sera effectué conformément aux règles de l'organisme d'accréditation pour chaque norme ou cadre de contrôle applicable.
- Each audit will be performed by qualified, independent, third-party security auditors at Vendor's selection and expense.
Chaque audit sera effectué par des auditeurs de sécurité tiers indépendants et qualifiés, à la discrétion et aux frais du Fournisseur.

Each audit will result in the generation of an audit report ("Vendor Data Protection Audit Report"), which Vendor will make available upon request. The Vendor Data Protection Audit Report will be Vendor's Confidential Information. If Company and/or the Controller requests, Vendor will provide Company and/or the Controller with each Vendor Data Protection Audit Report. The Vendor Data Protection Audit Report will be subject to non-disclosure and distribution limitations of Vendor and the auditor.

Chaque audit entraînera la création d'un rapport d'audit (« Rapport d'audit de protection des données du Fournisseur »), que le Fournisseur mettra à la disposition du Client sur demande. Le Rapport d'audit sur la protection des données du Fournisseur sera une Information confidentielle du Fournisseur. Si la Société et/ou le Responsable le demandent, le Fournisseur fournit à la Société et/ou au Responsable chaque Rapport d'audit sur la protection des données du Fournisseur. Le Rapport d'audit de protection des données du Fournisseur sera soumis à des limitations de non-divulgaration et de distribution du Fournisseur et de l'auditeur.

To the extent Company's and/or the Controller's audit requirements under the SCCs or Data Protection Laws cannot reasonably be satisfied through the Vendor Data Protection Audit Reports, any other audit reports or other information Vendor makes generally available to Company and/or the Controller's, Vendor will promptly respond to Company's and/or the Controller's additional audit instructions.

Dans la mesure où les exigences d'audit de la Société et/ou du Responsable en vertu des CCT ou des Lois sur la protection des données ne peuvent pas raisonnablement être satisfaites par les Rapports d'audit de protection des données du Fournisseur, tout autre rapport d'audit ou autre information que le Fournisseur met généralement à la disposition de la Société et/ou du Responsable, le Fournisseur répondra rapidement aux instructions d'audit supplémentaires de la Société et/ou du Responsable.

Before the commencement of an audit, Company and Vendor will mutually agree upon the scope, timing, duration, control and evidence requirements. Company agrees that the audit will be conducted without unreasonably interfering with Vendor's (or Vendor's Subprocessor's) business activities, during regular business hours with reasonable advance notice, and subject to Vendor's (or the applicable Subprocessor's) security policies and confidentiality procedures. Where on site audits of physical data centers are not permitted, Company will work with Vendor (and Subprocessor if applicable) to reach a mutually agreeable resolution sufficient to provide information necessary for Company and/or the Controller to comply with the applicable Data Protection Laws.

Avant le début d'un audit, le Client, la Compagnie et le Fournisseur conviendront mutuellement du champ d'application, du calendrier, de la durée, du contrôle et des exigences en matière de preuves. La Compagnie convient que l'audit sera effectué sans interférer déraisonnablement avec les activités commerciales du Fournisseur (ou de celles du Sous-traitant secondaire du Fournisseur), pendant les heures ouvrables normales avec un préavis raisonnable, et sous réserve des politiques de sécurité et des procédures de confidentialité du Fournisseur (ou du Sous-traitant secondaire applicable). Lorsque les audits sur site des centres de données physiques ne sont pas autorisés, la Société travaillera avec le Fournisseur (et le Sous-traitant secondaire, le cas échéant) pour parvenir à une résolution mutuellement acceptable suffisante pour fournir les informations nécessaires à la Société et/ou au Responsable pour se conformer aux Lois applicables en matière de protection des données.

7. Vendor's Cooperation Obligation-Obligation de coopération du Fournisseur

7.1 Cooperation. Vendor will provide assistance to Company and/or the Controller to allow Company and/or the Controller to comply with its own obligations under Data Protection Laws with respect to Personal Data. Such assistance may include, without limitation, (i) responding to Data Subjects' requests to exercise their rights under Data Protection Laws; (ii) assistance with Company's performance of a data protection impact assessment and, if necessary, prior consultation with the competent supervisory authority, with respect to the Processing of Personal Data under this DPA; and (iii) responding to requests or investigations of Company by a Supervisory Authority, or the Controller when Company is a Processor and Vendor is a Subprocessor, with respect to the Processing of Company's Personal Data under the Services Agreement.

Coopération. Le Fournisseur offrira une assistance à la Société et/ou au Responsable pour permettre à la Société et/ou au Responsable de se conformer à ses propres obligations en vertu des Lois sur la protection des données en ce qui concerne les Données à caractère personnel. Cette aide peut inclure, sans limitation, (i) la réponse aux demandes des Personnes concernées d'exercer leurs droits en vertu des Lois sur la protection des données ; (ii) l'assistance à l'exécution par la Société d'une analyse d'impact de la protection des données en ce qui concerne le traitement des Données à caractère personnel de la Société dans le cadre du présent DPA ; et (iii) la réponse aux demandes ou aux enquêtes de la Société par une Autorité de contrôle, ou le Responsable lorsque la Société est un Sous-traitant et que le Fournisseur est un Sous-traitant secondaire, en ce qui concerne le Traitement des Données personnelles de la Société en vertu de l'Accord de services.

7.2 Third-Party Access Requests and Complaints; Data Subject Requests. Vendor will not disclose or provide access to Personal Data except: (i) as Company or the Controller directs, (ii) as described in this DPA; or (iii) as required by law, and in any event in accordance with the relevant clauses of the SCCs (where applicable). In connection with a product or service for which Company is the Controller (or Processor), Vendor will promptly notify Company within forty-eight (48) hours of any request or complaint from a Supervisory Authority, public authority, Data Subject or other third party relating to Personal Data or Company's obligations under Data Protection Laws unless prohibited by law. Vendor will attempt to redirect the third party to request the Personal Data directly from Company and/ or the Controller and will provide Company with a copy of the request unless legally prohibited from doing so. If unable to redirect the request, Vendor will reject it unless required by law to comply, exercising any challenges as may be applicable to the request before responding (i.e. overbroad). If applicable, Vendor will act in accordance with clauses 14 and 15 of the SCCs in handling requests.

Demandes et plaintes relatives à l'accès de tiers. Le Fournisseur ne divulguera ni ne fournira d'accès à aucune Donnée à caractère personnel sauf : (i) selon les instructions de la Compagnie ou du Responsable ; (ii) comme décrit dans le présent DPA ; ou (iii) comme requis par la loi, et en tout état de cause conformément aux clauses pertinentes des CCT Responsables (le cas échéant). Dans le cadre d'un produit ou service pour lequel la Société est le Responsable (ou le Sous-traitant), le Fournisseur informera rapidement la Société dans les quarante-huit (48) heures de toute demande ou plainte d'une Autorité de contrôle, d'une autorité publique, d'une Personne concernée ou d'un autre tiers concernant les Données à caractère personnel ou les obligations de la Société en vertu des Lois sur la protection des données, sauf si la loi l'interdit. Le Fournisseur tentera de rediriger le tiers pour demander les Données à caractère personnel directement à la Société et/ou au Responsable et fournira à la Société une copie de la demande, sauf si la loi l'interdit. S'il ne peut pas rediriger la demande, le Fournisseur la rejettera, sauf si la loi l'exige, en essayant de venir à bout de toutes les difficultés qui peuvent s'appliquer à la demande avant de répondre (c.-à-d., trop large). Le cas échéant, le Fournisseur agira conformément aux clauses 14 et 15 des CCT dans le traitement des demandes.

Vendor will make available to Company and/or the Controller, in a manner consistent with the functionality of the products or services, the ability to fulfill Data Subject requests to exercise their rights under Data Protection Laws. Vendor shall comply with requests by Company and/or the Controller to assist with Company's and/or the Controller's response to such a Data Subject request.

Le Fournisseur mettra à la disposition de la Compagnie et/ou du Responsable , d'une manière compatible avec la fonctionnalité des produits ou services, la capacité à répondre aux demandes des Personnes concernées pour exercer leurs droits en vertu des Lois sur la protection des données. Le Fournisseur devra se conformer aux demandes de la Société et/ou du Responsable d'aider la Société et/ou le Responsable à répondre à une telle demande de la Personne concernée.

8. Data Retention, Return and Deletion-Conservation, retour et effacement des données

8.1 Retention. Vendor will not retain Personal Data any longer than is reasonably necessary to accomplish the intended purposes for which the Personal Data was Processed pursuant to the Service Agreement.

Conservation. Le Fournisseur ne conservera pas les Données à caractère personnel plus longtemps qu'il n'est raisonnablement nécessaire pour accomplir les finalités prévues et pour lesquelles les Données à caractère personnel ont été traitées en vertu du Contrat de service.

8.2 *Return and Deletion.* When Personal Data is no longer necessary for the purposes set forth in the applicable Services Agreement or promptly upon the expiration or termination of the Services Agreement, whichever is earlier, or at an earlier time as Company requests in writing, Vendor will (i) return to Company, in the format and on the media requested by Company, all the Personal Data; and (ii) destroy all the Personal Data in Vendor's possession or control. The foregoing obligations will also apply to Personal Data held by Subprocessors. Vendor will provide a certification of destruction and a detailed report summarizing the sanitized or destroyed items if requested. If applicable law does not permit Vendor to comply with the return or destruction of Personal Data, Vendor agrees such retained Personal Data shall remain subject to the terms of this DPA and the SCCs and it shall return or destroy such Personal Data when permitted by applicable law.

Restitution et suppression. Lorsque les Données à caractère personnel ne sont plus nécessaires aux finalités énoncées dans l'Accord de services applicable ou dès que le Contrat expire ou qu'il est résilié, suivant celle de ces deux éventualités qui interviendra la première, ou encore plus tôt si la Société en fait la demande par écrit, le Fournisseur (i) renverra à la Société, au format et sur les supports requis par la Société, toutes les Données à caractère personnel ; et (ii) détruira toutes les Données à caractère personnel qui sont en la possession du Fournisseur ou sous son contrôle. Les obligations précitées s'appliqueront également aux Données à caractère personnel détenues par des Sous-traitants secondaires. Le Fournisseur fournira une attestation de destruction ainsi qu'un rapport détaillé résumant les éléments assainis ou détruits si requis. Si la loi applicable ne permet pas au Fournisseur de se conformer au retour ou à la destruction des Données à caractère personnel, le Fournisseur convient que ces Données à caractère personnel de la Société conservées restent assujetties aux conditions du présent DPA et aux CCT, et qu'il devra retourner ou détruire ces Données à caractère personnel lorsqu'il y est autorisé par la loi applicable.

8.3 If Module III of the SCCs is applicable, Vendor agrees and acknowledges that the Controller has the right to instruct Vendor to erase or return the Personal Data in the event that Company has factually disappeared, ceased to exist in law or has become insolvent.

Si le Module III des CCT est applicable, le Fournisseur convient et reconnaît que le Responsable a le droit d'exiger du Fournisseur qu'il efface ou renvoie les Données à caractère personnel dans le cas où la Société a effectivement disparu, a cessé d'exister en droit ou est devenue insolvable.

9. International Data Transfers-Transferts internationaux de données

9.1 *Transfer Mechanism.* If the services and/or products provided by Vendor under the Services Agreement involve an international transfer of Personal Data between the Parties such transfer shall be in compliance with applicable Data Protection Laws. If the Personal Data transferred is governed by the GDPR, such transfer shall only occur subject to the conditions set out in section 9.2 and 9.3 below.

Mécanisme de transfert. Si les services et/ou produits fournis par le Fournisseur en vertu du Contrat de services impliquent un transfert international de Données à caractère personnel entre les Parties, ledit transfert sera conforme aux Lois applicables en matière de protection des données. Si les Données à caractère personnel transférées sont régies par le RGPD, ce transfert n'aura lieu que sous réserve des conditions énoncées aux sections 9.2 et 9.3 ci-dessous.

9.2 *SCCs.* Depending on the circumstances of the transfer of Personal Data, the Parties agree:

CCT. En fonction des circonstances du transfert des Données à caractère personnel, les Parties conviennent :

to enter into the SCCs as set out in Attachment 1, for transfers of Personal Data from Company or its Affiliates established in the EEA or Switzerland, as a data controller, to Vendor established in a country outside the EEA, as a data processor as set out in Module II of the European Commission decision 2021/914, dated 4 June 2021 ("Controller to Processor SCCs" or "Module II"), and as a data processor, to Vendor established in a country outside the EEA or Switzerland, as a data Subprocessor as set out in Module III of the European Commission decision 2021/914, dated 4 June 2021 ("Processor to Processor SCCs" or "Module III"). The SCCs will only apply to Personal Data that is transferred outside the EEA, either directly or via onward transfer, to any country not recognized by the European Commission as providing an adequate level of protection for Personal Data. Personal Data that Vendor processes on Company's behalf may only be disclosed to a third party located outside the EEA in accordance with clause 8.8 of the SCCs.

de conclure les CCT comme indiqué à l'Annexe 1, pour les transferts de Données à caractère personnel de la Société ou de ses Sociétés affiliées établies dans l'EEE ou en Suisse, en tant que responsable du traitement des données, au Fournisseur établi dans un pays en dehors de l'EEE, en tant que sous-traitant des données, comme indiqué dans le Module II de la décision 2021/914 de la Commission européenne, datée du 4 juin 2021 (« CCT de Responsable au Sous-traitant » ou « Module II »), et en tant que sous-traitant secondaire des données, au Fournisseur établi dans un pays en dehors de l'EEE ou de la Suisse, en tant que Sous-traitant secondaire des données tel qu'indiqué dans le

Module III de la décision 2021/914 de la Commission européenne, datée du 4 juin 2021 (« CCT de Sous-traitant à Sous-traitant » ou « Module III »). Les CCT s'appliquent uniquement aux Données à caractère personnel qui sont transférées en dehors de l'Espace économique européen, soit directement soit par transfert ultérieur à quelque pays que ce soit qui n'est pas reconnu par la Commission européenne comme fournissant un niveau de protection adéquat des Données à caractère personnel. Les Données à caractère personnel que le Fournisseur traite pour le compte du Client ne peuvent être divulguées qu'à un tiers situé en dehors de l'EEE conformément à la clause 8.8 des CCT.

9.3 *International Transfer Assessments*. In cases where Personal Data is being transferred outside the EEA, Vendor represents it is aware of the requirement for a data transfer impact assessment. Vendor represents it has reviewed and analyzed the ruling of the Court of Justice for the European Union dated July 16, 2020 (“**Schrems II ruling**”), clause 14 of the SCCs, and the European Data Protection Board recommendations on supplementary measures for data transfers. After taking into account all relevant circumstances of the transfer, legislation and practices that potentially may apply to Vendor, transferred data, and Vendor’s supply chain, Vendor represents that it has no reason to believe that Vendor or its Subprocessors will be prevented from complying with the SCCs.

Évaluations des transferts internationaux. Dans les cas où des Données à caractère personnel sont transférées en dehors de l'EEE, le Fournisseur déclare qu'il est conscient de l'exigence d'une évaluation de l'impact du transfert de données. Le Fournisseur déclare qu'il a examiné et analysé la décision de la Cour de justice de l'Union européenne en date du 16 juillet 2020 (« **Règlement des Schrems II** »), la clause 14 des CCT, et les recommandations du Comité européen de protection des données sur les mesures supplémentaires pour les transferts de données. Après avoir pris en compte toutes les circonstances pertinentes du transfert, la législation et les pratiques qui peuvent potentiellement s'appliquer au Fournisseur, les données transférées et la chaîne d'approvisionnement du Fournisseur, le Fournisseur déclare qu'il n'a aucune raison de croire que le Fournisseur ou ses Sous-traitants secondaires seront empêchés de se conformer aux CCT.

10. Indemnification by Vendor; Liability.-Indemnisation par le Fournisseur; Responsabilité.

Vendor will defend, indemnify and hold Company, its Affiliates and their respective officers, directors, employees, agents, customers and representatives (collectively, the “**Company Indemnified Parties**”) harmless from and against any liability, damages, costs, and expenses, including without limitation reasonable attorneys’ fees, fines and penalties or investigative costs arising from or relating to a Personal Data Breach, or Vendor’s failure to comply with this DPA or the SCCs . Vendor’s obligations under this section will not be subject to any exclusions or limitations on liabilities, damages, costs or expenses with respect to amounts payable to the Company Indemnified Parties by Vendor.

Le Fournisseur défendra, indemnifiera et exonérera la Société, ses Affiliés et leurs dirigeants, administrateurs, employés, mandataires, clients et représentants respectifs (collectivement, les « **Parties indemnisées de la Société** ») contre toute responsabilité, dommages, coûts et dépenses, y compris sans limitation, les honoraires d’avocats raisonnables, amendes et pénalités ou coûts d’enquête relatifs à des réclamations à l’encontre d’une Partie indemnisée de la Société, découlant de ou relatives au manquement du Fournisseur de respecter le présent DPA ou les CCT. Les obligations du Fournisseur en vertu de la présente Section ne seront soumises à aucune exclusion ou limitation de responsabilité, de dommages, de coûts ou de dépenses concernant des montants payables par le Fournisseur aux Parties indemnisées de la Société.

Monetary damages for breach of the obligations in this DPA or the SCCs are not subject to any limitation of liability provisions in the Services Agreement. In the event Vendor breaches any of its obligations under this DPA, Company will have the right to immediately suspend Vendor’s continued processing of any Personal Data, and subject to a thirty (30) day cure period, terminate the Agreement thereafter if the issue remains unresolved without penalty upon notice to Vendor.

Les dommages-intérêts monétaires pour violation des obligations du présent DPA ou des CCT ne sont soumis à aucune limitation de la disposition de responsabilité du Contrat de services. Si le Fournisseur enfreint l’une quelconque de ses obligations en vertu du présent DPA, la Société aura le droit de suspendre immédiatement le traitement continu par le Fournisseur de toutes Données à caractère personnel, et sous réserve d’une période de grâce de trente (30) jours, résiliera le Contrat par la suite si le problème reste non résolu sans pénalité sur notification au Fournisseur.

11. Miscellaneous-Dispositions diverses

11.1 *Changes in Data Protection Law*. Vendor will amend this DPA or enter into any further agreement reasonably requested by Company for purposes of compliance with Data Protection Laws.

Modifications de la Loi sur la protection des données. Le Fournisseur modifiera ce DPA ou conclura toute autre accord raisonnablement requis par la Société aux fins du respect des Lois sur la protection des données.



11.2 *Counterparts/Electronic Signature.* This DPA may be executed in counterparts, each of which will be deemed an original, but all of which together will constitute one and the same instrument. This DPA or any counterpart may be exchanged electronically or stored electronically as a photocopy (such as in .pdf format). The Parties agree such electronically exchanged or stored copies will be enforceable as original documents. The Parties hereby consent to the use of electronic and/or digital signatures for the execution of this DPA and further agree the use of electronic and/or digital signatures will be binding, enforceable and admissible into evidence in any dispute regarding this DPA.

Exemplaires/signature électronique. Le présent DPA pourra être exécuté en plusieurs exemplaires, chacun étant considéré comme un original, mais lesquels constitueront ensemble un seul et même acte. Le présent DPA ou tout exemplaire pourra être échangé ou stocké électroniquement sous forme de photocopie (comme en format .pdf). Les Parties conviennent que ces copies échangées ou stockées électroniquement seront exécutoires en tant que documents originaux. Les Parties consentent par la présente à l'utilisation de signatures électroniques et/ou numériques pour l'exécution du présent DPA et conviennent en outre que l'utilisation de signatures électroniques et/ou numériques sera contraignante, exécutoire et admissible en preuve dans tout différend concernant le présent CTD.



Signing the DPA, the SCCs (if applicable), and the Annex 1 of the SCCs (if applicable) on behalf of Company (data exporter):

Signature du DPA, des CCT (le cas échéant) et de l'Annexe 1 des CCT (le cas échéant) pour le compte de la Société (exportateur de données) :

Infor (US), LLC

Name-Nom

Andre Hylton

Signature-Signature

Title-Titre

SVP & General Counsel

Date-Date

February 15, 2022

Signing the DPA, the SCCs (if applicable), and the Annex 1 of the SCCs (if applicable) on behalf of Vendor (data importer):

Signature du DPA, des CCT (le cas échéant) et de l'Annexe 1 des CCT (le cas échéant) pour le compte du Fournisseur (importateur de données)

Vendor Name

Name-Nom

Signature-Signature

Title-Titre

Date-Date

Attachment 1 – The Standard Contractual Clauses
Annexe 1 – Les Clauses contractuelles types

Execution of the DPA by Vendor includes execution of this Attachment 1, which is countersigned by Company.
 La signature du DPA par le Fournisseur inclut la signature de la présente Annexe 1, qui est contresignée par la Société.

STANDARD CONTRACTUAL CLAUSES.-CLAUSES CONTRACTUELLES TYPES

SECTION I-SECTION I

Clause 1-Clause 1

Purpose and scope-Finalités et champ d'application

- (a) The purpose of these standard contractual clauses is to ensure compliance with the requirements of Regulation (EU) 2016/679 of the European Parliament and of the Council of 27 April 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data (General Data Protection Regulation)¹ for the transfer of personal data to a third country.

Les présentes clauses contractuelles types visent à garantir le respect des exigences du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données)¹ en cas de transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers.

- (b) The Parties:
 Les Parties :

(i) the natural or legal person(s), public authority/ies, agency/ies or other body/ies (hereinafter 'entity/ies') transferring the personal data, as listed in Annex I.A (hereinafter each 'data exporter'), and
 la ou les personnes physiques ou morales, la ou les autorités publiques, la ou les agences ou autre(s) organisme(s) (ci-après la ou les « entités ») qui transfèrent les données à caractère personnel, mentionnés à l'Annexe I.A. (ci-après l'« exportateur de données »), et

(ii) the entity/ies in a third country receiving the personal data from the data exporter, directly or indirectly via another entity also Party to these Clauses, as listed in Annex I.A (hereinafter each 'data importer')
 la ou les entités d'un pays tiers qui reçoivent les données à caractère personnel de l'exportateur de données, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre entité également Partie aux présentes Clauses, mentionnées à l'Annexe I.A. (ci-après l'« importateur de données »)

have agreed to these standard contractual clauses (hereinafter: 'Clauses').
 sont convenues des présentes clauses contractuelles types (ci-après les « Clauses »).

- (c) These Clauses apply with respect to the transfer of personal data as specified in Annex I.B.
 Les présentes Clauses s'appliquent au transfert de données à caractère personnel précisé à l'Annexe I.B

¹ Where the data exporter is a processor subject to Regulation (EU) 2016/679 acting on behalf of a Union institution or body as controller, reliance on these Clauses when engaging another processor (sub-processing) not subject to Regulation (EU) 2016/679 also ensures compliance with Article 29(4) of Regulation (EU) 2018/1725 of the European Parliament and of the Council of 23 October 2018 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data by the Union institutions, bodies, offices and agencies and on the free movement of such data, and repealing Regulation (EC) No 45/2001 and Decision No 1247/2002/EC (OJ L 295, 21.11.2018, p. 39), to the extent these Clauses and the data protection obligations as set out in the contract or other legal act between the controller and the processor pursuant to Article 29(3) of Regulation (EU) 2018/1725 are aligned. This will in particular be the case where the controller and processor rely on the standard contractual clauses included in Decision 2021/915.

Lorsque l'exportateur de données est un sous-traitant soumis au règlement (UE) 2016/679 agissant au nom d'une institution ou d'un organe de l'Union en tant que responsable du traitement, le respect des présentes Clauses lors de l'engagement d'un autre sous-traitant (assurant le sous-traitement) non soumis au règlement (UE) 2016/679 assure également le respect de l'article 29(4), du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel par les institutions de l'Union, organismes, offices et agences et sur la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39), dans la mesure où ces Clauses et les obligations de protection des données énoncées dans le contrat ou tout autre acte juridique entre le responsable et le sous-traitant conformément à l'article 29(3), du règlement (UE) 2018/1725 sont alignées. Cela sera notamment le cas lorsque le responsable et le sous-traitant s'appuient sur les clauses contractuelles standards incluses dans la Décision 2021/915.

- (d) The Appendix to these Clauses containing the Annexes referred to therein forms an integral part of these Clauses.

L'appendice aux présentes Clauses, qui contient les Annexes qui y sont mentionnées, fait partie intégrante des présentes Clauses

Clause 2-Clause 2

Effect and invariability of the Clauses-Effet et invariabilité des Clauses

- (a) These Clauses set out appropriate safeguards, including enforceable data subject rights and effective legal remedies, pursuant to Article 46(1) and Article 46(2)(c) of Regulation (EU) 2016/679 and, with respect to data transfers from controllers to processors and/or processors to processors, standard contractual clauses pursuant to Article 28(7) of Regulation (EU) 2016/679, provided they are not modified, except to select the appropriate Module(s) or to add or update information in the Appendix. This does not prevent the Parties from including the standard contractual clauses laid down in these Clauses in a wider contract and/or to add other clauses or additional safeguards, provided that they do not contradict, directly or indirectly, these Clauses or prejudice the fundamental rights or freedoms of data subjects.

Les présentes Clauses établissent des garanties appropriées, notamment des droits opposables pour la personne concernée et des recours légaux effectifs, en vertu de l'article 46(1), et de l'article 46(2)(c) du règlement (UE) 2016/679 et, en ce qui concerne les transferts des données de responsables à sous-traitants et/ou de sous-traitants à sous-traitants, des clauses contractuelles types en vertu de l'article 28(7), du règlement (UE) 2016/679, à condition qu'elles ne soient pas modifiées, sauf pour sélectionner le ou les modules appropriés ou pour ajouter ou mettre à jour des informations dans l'appendice. Cela n'empêche pas les Parties d'inclure les clauses contractuelles types prévues dans les présentes Clauses dans un contrat plus large et/ou d'ajouter d'autres clauses ou des garanties supplémentaires, à condition que celles-ci ne contredisent pas, directement ou indirectement, les présentes Clauses et qu'elles ne portent pas atteinte aux libertés et droits fondamentaux des personnes concernées.

- (b) These Clauses are without prejudice to obligations to which the data exporter is subject by virtue of Regulation (EU) 2016/679.

Les présentes Clauses sont sans préjudice des obligations auxquelles l'exportateur de données est soumis en vertu du règlement (UE) 2016/679.

Clause 3-Clause 3

Third-party beneficiaries-Tiers bénéficiaires

- (a) Data subjects may invoke and enforce these Clauses, as third-party beneficiaries, against the data exporter and/or data importer, with the following exceptions:

Les personnes concernées peuvent invoquer ou faire appliquer ces Clauses en tant que bénéficiaires tiers à l'encontre de l'exportateur et/ou de l'importateur de données, à l'exception des éléments suivants :

- (i) Clause 1, Clause 2, Clause 3, Clause 6, Clause 7;
Clause 1, Clause 2, Clause 3, Clause 6, Clause 7 ;
- (ii) Clause 8 – Module One: Clause 8.5 (e) and Clause 8.9(b); Module Two: Clause 8.1(b), 8.9(a), (c), (d) and (e); Module Three: Clause 8.1(a), (c) and (d) and Clause 8.9(a), (c), (d), (e), (f) and (g); Module Four: Clause 8.1 (b) and Clause 8.3(b);
Clause 8 — Module 1 : Clause 8.5(e), et Clause 8.9(b) ; Module 2 : Clause 8.1(b), Clause 8.9(a), (c), (d) et (e) ; Module 3 : Clause 8.1(a), (c) et (d) et Clause 8.9(a), (c), (d), (e), (f) et (g) ; Module 4 : Clause 8.1(b), et Clause 8.3(b)
- (iii) Clause 9 – Module Two: Clause 9(a), (c), (d) and (e); Module Three: Clause 9(a), (c), (d) and (e);
Clause 9 — Module 2 : Clause 9(a), (c), (d) et (e) ; Module 3 : Clause 9(a), (c), (d) et (e);
- (iv) Clause 12 – Module One: Clause 12(a) and (d); Modules Two and Three: Clause 12(a), (d) and (f);
Clause 12 — Module 1 : Clause 12(a) et (d) ; Modules 2 et 3 : Clause 12(a), (d) et (f) ;
- (v) Clause 13;
Clause 13 ;
- (vi) Clause 15.1(c), (d) and (e);
Clause 15.1(c), (d) et (e) ;

(vii) Clause 16(e);
Clause 16(e);

(viii) Clause 18 – Modules One, Two and Three: Clause 18(a) and (b); Module Four: Clause 18.
Clause 18 — modules 1, 2 et 3 : Clause 18(a) et (b) ; Module 4 : Clause 18.

- (b) Paragraph (a) is without prejudice to rights of data subjects under Regulation (EU) 2016/679.
Le paragraphe (a) est sans préjudice des droits des personnes concernées au titre du règlement (UE) 2016/679.

Clause 4-~~Clause 4~~

Interpretation-Interprétation

- (a) Where these Clauses use terms that are defined in Regulation (EU) 2016/679, those terms shall have the same meaning as in that Regulation.
Lorsque les présentes Clauses utilisent des termes définis dans le règlement (UE) 2016/679, ceux-ci ont la même signification que dans ledit règlement.
- (b) These Clauses shall be read and interpreted in the light of the provisions of Regulation (EU) 2016/679.
Les présentes Clauses sont lues et interprétées à la lumière des dispositions du règlement (UE) 2016/679.
- (c) These Clauses shall not be interpreted in a way that conflicts with rights and obligations provided for in Regulation (EU) 2016/679.
Les présentes Clauses ne sont pas interprétées dans un sens contraire aux droits et obligations prévus dans le règlement (UE) 2016/679.

Clause 5-~~Clause 5~~

Hierarchy-Hiérarchi

In the event of a contradiction between these Clauses and the provisions of related agreements between the Parties, existing at the time these Clauses are agreed or entered into thereafter, these Clauses shall prevail.
En cas de contradiction entre les présentes Clauses et les dispositions des accords connexes entre les Parties existant au moment où les présentes Clauses sont convenues, ou souscrites par la suite, les présentes Clauses prévalent.

Clause 6-~~Clause 6~~

Description of the transfer(s)-Description du ou des transfert(s)

The details of the transfer(s), and in particular the categories of personal data that are transferred and the purpose(s) for which they are transferred, are specified in Annex I.B.
Les détails du ou des transferts, en particulier les catégories de données à caractère personnel qui sont transférées et la ou les finalités pour lesquelles elles le sont, sont précisés à l'Annexe I.B.

Clause 7 – ~~Optional-Clause 7 – Facultative~~

Docking clause-~~Clause d'adhésion~~

- (a) An entity that is not a Party to these Clauses may, with the agreement of the Parties, accede to these Clauses at any time, either as a data exporter or as a data importer, by completing the Appendix and signing Annex I.A.
Une entité qui n'est pas Partie aux présentes Clauses peut, avec l'accord des Parties, y adhérer à tout moment, soit en tant qu'exportateur de données, soit en tant qu'importateur de données, en remplissant l'appendice et en signant l'Annexe I.A.
- (b) Once it has completed the Appendix and signed Annex I.A, the acceding entity shall become a Party to these Clauses and have the rights and obligations of a data exporter or data importer in accordance with its designation in Annex I.A.
Une fois l'appendice rempli et l'Annexe I.A. signée, l'entité adhérente devient Partie aux présentes Clauses et a les droits et obligations d'un exportateur de données ou d'un importateur de données selon sa désignation dans l'Annexe I.A.
- (c) The acceding entity shall have no rights or obligations arising under these Clauses from the period prior to becoming a Party.

L'entité adhérente n'a aucun droit ni aucune obligation découlant des présentes Clauses pour la période antérieure à son adhésion à celles-ci.

SECTION II – OBLIGATIONS OF THE PARTIES SECTION II – OBLIGATIONS DES PARTIES

Clause 8-~~Clause 8~~

Data protection safeguards-~~Garanties en matière de protection des données~~

The data exporter warrants that it has used reasonable efforts to determine that the data importer is able, through the implementation of appropriate technical and organisational measures, to satisfy its obligations under these Clauses.

L'exportateur de données garantit qu'il a entrepris des démarches raisonnables pour s'assurer que l'importateur de données est à même, par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de satisfaire aux obligations qui lui incombent en vertu des présentes Clauses.

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : Transfert du responsable au sous-traitant

8.1 Instructions-~~Instructions~~

- (a) The data importer shall process the personal data only on documented instructions from the data exporter. The data exporter may give such instructions throughout the duration of the contract.
L'importateur de données ne traite les données à caractère personnel que sur instructions documentées de l'exportateur de données. L'exportateur de données peut donner ces instructions pendant toute la durée du contrat.
- (b) The data importer shall immediately inform the data exporter if it is unable to follow those instructions.
S'il n'est pas en mesure de suivre ces instructions, l'importateur de données en informe immédiatement l'exportateur de données.

8.2 Purpose limitation-~~Limitation des finalités~~

The data importer shall process the personal data only for the specific purpose(s) of the transfer, as set out in Annex I. B, unless on further instructions from the data exporter.

L'importateur de données traite les données à caractère personnel uniquement pour la ou les finalités spécifiques du transfert, telles que précisées à l'Annexe I.B, sauf en cas d'instructions supplémentaires de l'exportateur de données.

8.3 Transparency-~~Transparence~~

On request, the data exporter shall make a copy of these Clauses, including the Appendix as completed by the Parties, available to the data subject free of charge. To the extent necessary to protect business secrets or other confidential information, including the measures described in Annex II and personal data, the data exporter may redact part of the text of the Appendix to these Clauses prior to sharing a copy, but shall provide a meaningful summary where the data subject would otherwise not be able to understand the its content or exercise his/her rights. On request, the Parties shall provide the data subject with the reasons for the redactions, to the extent possible without revealing the redacted information. This Clause is without prejudice to the obligations of the data exporter under Articles 13 and 14 of Regulation (EU) 2016/679.

Sur demande, l'exportateur de données met gratuitement à la disposition de la personne concernée une copie des présentes Clauses, notamment de l'appendice tel que rempli par les Parties. Dans la mesure nécessaire pour protéger les secrets d'affaires ou d'autres informations confidentielles, notamment les mesures décrites à l'Annexe II et les données à caractère personnel, l'exportateur de données peut occulter une partie du texte de l'appendice aux présentes Clauses avant d'en communiquer une copie, mais fournit un résumé valable s'il serait autrement impossible, pour la personne concernée, d'en comprendre le contenu ou d'exercer ses droits. Les Parties fournissent à la personne concernée, à la demande de celle-ci, les motifs des occultations, dans la mesure du possible sans révéler les informations occultées. Cette Clause est sans préjudice des obligations qui incombent à l'exportateur de données en vertu des articles 13 et 14 du règlement (UE) 2016/679

8.4 Accuracy-~~Exactitude~~

If the data importer becomes aware that the personal data it has received is inaccurate, or has become outdated, it shall inform the data exporter without undue delay. In this case, the data importer shall cooperate with the data exporter to erase or rectify the data.

Si l'importateur de données se rend compte que les données à caractère personnel qu'il a reçues sont inexactes ou sont obsolètes, il en informe l'exportateur de données dans les meilleurs délais. Dans ce cas, l'importateur de données coopère avec l'exportateur de données pour effacer ou rectifier les données.

8.5 Duration of processing and erasure or return of data

Durée du traitement et effacement ou restitution des données

Processing by the data importer shall only take place for the duration specified in Annex I.B. After the end of the provision of the processing services, the data importer shall, at the choice of the data exporter, delete all personal data processed on behalf of the data exporter and certify to the data exporter that it has done so, or return to the data exporter all personal data processed on its behalf and delete existing copies. Until the data is deleted or returned, the data importer shall continue to ensure compliance with these Clauses. In case of local laws applicable to the data importer that prohibit return or deletion of the personal data, the data importer warrants that it will continue to ensure compliance with these Clauses and will only process it to the extent and for as long as required under that local law. This is without prejudice to Clause 14, in particular the requirement for the data importer under Clause 14(e) to notify the data exporter throughout the duration of the contract if it has reason to believe that it is or has become subject to laws or practices not in line with the requirements under Clause 14(a).

Le traitement par l'importateur de données n'a lieu que pendant la durée précisée à l'Annexe I.B. Au terme de la prestation des services de traitement, l'importateur de données, à la convenance de l'exportateur de données, efface toutes les données à caractère personnel traitées pour le compte de ce dernier et lui en apporte la preuve, ou lui restitue toutes les données à caractère personnel traitées pour son compte et efface les copies existantes. Jusqu'à ce que les données soient effacées ou restituées, l'importateur de données continue de veiller au respect des présentes Clauses. Lorsque la législation locale applicable à l'importateur de données interdit la restitution ou l'effacement des données à caractère personnel, ce dernier garantit qu'il continuera à respecter les présentes Clauses et qu'il ne traitera les données à caractère personnel que dans la mesure où et aussi longtemps que cette législation locale l'exige. Ceci est sans préjudice de la Clause 14, en particulier de l'obligation imposée à l'importateur de données par la Clause 14(e), d'informer l'exportateur de données, pendant toute la durée du contrat, s'il a des raisons de croire qu'il est ou est devenu soumis à une législation ou à des pratiques qui ne sont pas conformes aux exigences de la Clause 14(a).

8.6 Security of processing-Sécurité du traitement

- (a) The data importer and, during transmission, also the data exporter shall implement appropriate technical and organisational measures to ensure the security of the data, including protection against a breach of security leading to accidental or unlawful destruction, loss, alteration, unauthorised disclosure or access to that data (hereinafter 'personal data breach'). In assessing the appropriate level of security, the Parties shall take due account of the state of the art, the costs of implementation, the nature, scope, context and purpose(s) of processing and the risks involved in the processing for the data subjects. The Parties shall in particular consider having recourse to encryption or pseudonymisation, including during transmission, where the purpose of processing can be fulfilled in that manner. In case of pseudonymisation, the additional information for attributing the personal data to a specific data subject shall, where possible, remain under the exclusive control of the data exporter. In complying with its obligations under this paragraph, the data importer shall at least implement the technical and organisational measures specified in Annex II. The data importer shall carry out regular checks to ensure that these measures continue to provide an appropriate level of security.

L'importateur de données et, durant la transmission, l'exportateur de données mettent en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données, notamment pour les protéger d'une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé à ces données (ci-après la « violation de données à caractère personnel »). Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, les Parties tiennent dûment compte de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre, de la nature, de la portée, du contexte et de la ou des finalités du traitement ainsi que des risques inhérents au traitement pour les personnes concernées. Les Parties envisagent en particulier de recourir au chiffrement ou à la pseudonymisation, notamment pendant la transmission, lorsque la finalité du traitement peut être atteinte de cette manière. En cas de pseudonymisation, les informations supplémentaires permettant d'attribuer les données à caractère personnel à une personne concernée précise restent, dans la mesure du possible, sous le contrôle exclusif de l'exportateur de données. Pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du présent paragraphe, l'importateur de données met au moins en œuvre les mesures techniques et organisationnelles précisées à l'Annexe II. Il procède à des contrôles réguliers pour s'assurer que ces mesures continuent d'offrir le niveau de sécurité approprié.

- (b) The data importer shall grant access to the personal data to members of its personnel only to the extent strictly necessary for the implementation, management and monitoring of the contract. It shall ensure that persons authorised to process the personal data have committed themselves to confidentiality or are under an appropriate statutory obligation of confidentiality.

L'importateur de données ne donne l'accès aux données à caractère personnel aux membres de son personnel que dans la mesure strictement nécessaire à la mise en œuvre, à la gestion et au suivi du contrat. Il veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

- (c) In the event of a personal data breach concerning personal data processed by the data importer under these Clauses, the data importer shall take appropriate measures to address the breach, including measures to mitigate its adverse effects. The data importer shall also notify the data exporter without undue delay after having become aware of the breach. Such notification shall contain the details of a contact point where more information can be obtained, a description of the nature of the breach (including, where possible, categories and approximate number of data subjects and personal data records concerned), its likely consequences and the measures taken or proposed to address the breach including, where appropriate, measures to mitigate its possible adverse effects. Where, and in so far as, it is not possible to provide all information at the same time, the initial notification shall contain the information then available and further information shall, as it becomes available, subsequently be provided without undue delay.

En cas de violation de données à caractère personnel concernant des données à caractère personnel traitées par l'importateur de données au titre des présentes Clauses, ce dernier prendra des mesures appropriées pour remédier à la violation, y compris des mesures visant à en atténuer les effets négatifs. L'importateur de données informe également l'exportateur de données de cette violation dans les meilleurs délais après en avoir eu connaissance. Cette notification contient les coordonnées d'un point de contact auprès duquel il est possible d'obtenir plus d'informations, ainsi qu'une description de la nature de la violation (y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées et d'enregistrements de données à caractère personnel concernés), ses conséquences probables et des mesures prises ou proposées pour y remédier, y compris, le cas échéant, des mesures visant à en atténuer les effets négatifs potentiels. Si, et dans la mesure où, il n'est pas possible de fournir toutes les informations en même temps, la notification initiale contient les informations disponibles à ce moment-là et les autres informations sont fournies par la suite, dans les meilleurs délais, à mesure qu'elles deviennent disponibles.

- (d) The data importer shall cooperate with and assist the data exporter to enable the data exporter to comply with its obligations under Regulation (EU) 2016/679, in particular to notify the competent supervisory authority and the affected data subjects, taking into account the nature of processing and the information available to the data importer.

L'importateur de données coopère avec l'exportateur de données et l'aide afin de lui permettre de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du règlement (UE) 2016/679, notamment celle d'informer l'autorité de contrôle compétente et les personnes concernées, compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition de l'importateur de données.

8.7 Sensitive data-Données sensibles

Where the transfer involves personal data revealing racial or ethnic origin, political opinions, religious or philosophical beliefs, or trade union membership, genetic data, or biometric data for the purpose of uniquely identifying a natural person, data concerning health or a person's sex life or sexual orientation, or data relating to criminal convictions and offences (hereinafter 'sensitive data'), the data importer shall apply the specific restrictions and/or additional safeguards described in Annex I.B.

Lorsque le transfert concerne des données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, des données génétiques ou des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne, ou des données relatives à des condamnations pénales et à des infractions (ci-après les «données sensibles»), l'importateur de données appliquera les restrictions particulières et/ou les garanties supplémentaires décrites à l'Annexe I.B.

8.8 Onward transfers-Transferts ultérieurs

The data importer shall only disclose the personal data to a third party on documented instructions from the data exporter. In addition, the data may only be disclosed to a third party located outside the European Union² (in the

² The Agreement on the European Economic Area (EEA Agreement) provides for the extension of the European Union's

same country as the data importer or in another third country, hereinafter 'onward transfer') if the third party is or agrees to be bound by these Clauses, under the appropriate Module, or if:

L'importateur de données ne divulgue les données à caractère personnel à un tiers que sur instructions documentées de l'exportateur de données. En outre, les données ne peuvent être divulguées à un tiers situé en dehors de l'Union européenne² (dans le même pays que l'importateur de données ou dans un autre pays tiers, ci-après « transfert ultérieur »), que si le tiers est lié par les présentes Clauses ou accepte de l'être, en vertu du module approprié, ou si :

- (i) the onward transfer is to a country benefitting from an adequacy decision pursuant to Article 45 of Regulation (EU) 2016/679 that covers the onward transfer;
le transfert ultérieur est effectué vers un pays bénéficiant d'une décision d'adéquation en vertu de l'article 45 du règlement (UE) 2016/679 qui couvre le transfert ultérieur ;
- (ii) the third party otherwise ensures appropriate safeguards pursuant to Articles 46 or 47 Regulation of (EU) 2016/679 with respect to the processing in question;
le tiers offre d'une autre manière des garanties appropriées conformément aux articles 46 ou 47 du règlement (UE) 2016/679 en ce qui concerne le traitement en question ;
- (iii) the onward transfer is necessary for the establishment, exercise or defence of legal claims in the context of specific administrative, regulatory or judicial proceedings; or
le transfert ultérieur est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice dans le contexte de procédures administratives, réglementaires ou judiciaires spécifiques; ou
- (iv) the onward transfer is necessary in order to protect the vital interests of the data subject or of another natural person.
le transfert ultérieur est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique.

Any onward transfer is subject to compliance by the data importer with all the other safeguards under these Clauses, in particular purpose limitation.

Tout transfert ultérieur est soumis au respect, par l'importateur de données, de toutes les autres garanties au titre des présentes Clauses, en particulier de la limitation des finalités.

8.9 Documentation and compliance-Documentation et conformité

- (a) The data importer shall promptly and adequately deal with enquiries from the data exporter that relate to the processing under these Clauses.
L'importateur de données traite rapidement et de manière appropriée les demandes de renseignements de l'exportateur de données concernant le traitement au titre des présentes Clauses.
- (b) The Parties shall be able to demonstrate compliance with these Clauses. In particular, the data importer shall keep appropriate documentation on the processing activities carried out on behalf of the data exporter.
Les Parties sont en mesure de démontrer le respect des présentes Clauses. En particulier, l'importateur de données conserve une trace documentaire appropriée des activités de traitement menées pour le compte de l'exportateur de données.
- (c) The data importer shall make available to the data exporter all information necessary to demonstrate compliance with the obligations set out in these Clauses and at the data exporter's request, allow for and contribute to audits of the processing activities covered by these Clauses, at reasonable intervals or if there are indications of non-compliance. In deciding on a review or audit, the data exporter may take into account relevant certifications held by the data importer.
L'importateur de données met à la disposition de l'exportateur de données toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues par les présentes Clauses et, à la demande de l'exportateur

internal market to the three EEA States Iceland, Liechtenstein and Norway. The Union data protection legislation, including Regulation (EU) 2016/679, is covered by the EEA Agreement and has been incorporated into Annex XI thereto. Therefore, any disclosure by the data importer to a third party located in the EEA does not qualify as an onward transfer for the purpose of these Clauses.

L'Accord sur l'Espace Economique Européen (Accord EEE) prévoit l'extension du marché interne de l'Union européenne aux trois États de l'EEE : l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. La législation de l'Union sur la protection des données, y compris le Règlement (UE) 2016/679, est couverte par l'Accord de l'EEE et a été incorporée à l'Annexe XI qui y est jointe. Par conséquent, toute divulgation par l'importateur de données à un tiers situé dans l'EEE ne peut être considérée comme un transfert ultérieur aux fins des présentes Clauses.

de données, pour permettre la réalisation d'audits des activités de traitement couvertes par les présentes Clauses, et contribuer à ces audits, à intervalles raisonnables ou s'il existe des indications de non-respect. Lorsqu'il décide d'un examen ou d'un audit, l'exportateur de données peut tenir compte des certifications pertinentes détenues par l'importateur de données.

- (d) The data exporter may choose to conduct the audit by itself or mandate an independent auditor. Audits may include inspections at the premises or physical facilities of the data importer and shall, where appropriate, be carried out with reasonable notice.

L'exportateur de données peut choisir de procéder à l'audit lui-même ou de mandater un auditeur indépendant. Les audits peuvent également comprendre des inspections dans les locaux ou les installations physiques de l'importateur de données et sont, le cas échéant, effectués avec un préavis raisonnable.

- (e) The Parties shall make the information referred to in paragraphs (b) and (c), including the results of any audits, available to the competent supervisory authority on request.

Les Parties mettent à la disposition de l'autorité de contrôle compétente, à la demande de celle-ci, les informations mentionnées aux paragraphes (b) et (c), y compris les résultats de tout audit.

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : Transfert de sous-traitant à sous-traitant

8.1 Instructions-Instructions

- (a) The data exporter has informed the data importer that it acts as processor under the instructions of its controller(s), which the data exporter shall make available to the data importer prior to processing.

L'exportateur de données a informé l'importateur de données qu'il agit en qualité de sous-traitant sur instructions de son ou ses responsables, instructions qu'il met à la disposition de l'importateur de données avant le traitement.

- (b) The data importer shall process the personal data only on documented instructions from the controller, as communicated to the data importer by the data exporter, and any additional documented instructions from the data exporter. Such additional instructions shall not conflict with the instructions from the controller. The controller or data exporter may give further documented instructions regarding the data processing throughout the duration of the contract.

L'importateur de données ne traite les données à caractère personnel que sur instructions documentées du responsable, telles qu'elles lui ont été communiquées par l'exportateur de données, ainsi que sur instructions documentées supplémentaires de l'exportateur de données. Ces instructions supplémentaires ne sont pas en contradiction avec les instructions du responsable. Le responsable ou l'exportateur de données peut donner d'autres instructions documentées concernant le traitement des données pendant toute la durée du contrat.

- (c) The data importer shall immediately inform the data exporter if it is unable to follow those instructions. Where the data importer is unable to follow the instructions from the controller, the data exporter shall immediately notify the controller.

S'il n'est pas en mesure de suivre ces instructions, l'importateur de données en informe immédiatement l'exportateur de données. Lorsque l'importateur de données n'est pas en mesure de suivre les instructions du responsable, l'exportateur de données en informe immédiatement ce dernier.

- (d) The data exporter warrants that it has imposed the same data protection obligations on the data importer as set out in the contract or other legal act under Union or Member State law between the controller and the data exporter³.

L'exportateur de données garantit qu'il a imposé à l'importateur de données les mêmes obligations en matière de protection des données que celles fixées dans le contrat ou un autre acte juridique au titre du droit de l'Union ou du droit d'un État membre entre le responsable et l'exportateur de données³.

8.2 Purpose limitation-Limitation des finalités

³ See Article 28(4) of Regulation (EU) 2016/679 and, where the controller is an EU institution or body, Article 29(4) of Regulation (EU) 2018/1725.

Voir l'article 28(4) du Règlement (UE) 2016/679 et, lorsque le responsable est un organisme ou une institution de l'UE, l'article 29(4) du Règlement (UE) 2018/1725.

The data importer shall process the personal data only for the specific purpose(s) of the transfer, as set out in Annex I.B., unless on further instructions from the controller, as communicated to the data importer by the data exporter, or from the data exporter.

L'importateur de données traite les données à caractère personnel uniquement pour la ou les finalités spécifiques du transfert, telle(s) que précisée(s) à l'Annexe I.B, sauf en cas d'instructions supplémentaires du responsable, telles qu'elles lui ont été communiquées par l'exportateur de données, ou de l'exportateur de données.

8.3 Transparency-Transparence

On request, the data exporter shall make a copy of these Clauses, including the Appendix as completed by the Parties, available to the data subject free of charge. To the extent necessary to protect business secrets or other confidential information, including personal data, the data exporter may redact part of the text of the Appendix prior to sharing a copy, but shall provide a meaningful summary where the data subject would otherwise not be able to understand its content or exercise his/her rights. On request, the Parties shall provide the data subject with the reasons for the redactions, to the extent possible without revealing the redacted information.

Sur demande, l'exportateur de données met gratuitement à la disposition de la personne concernée une copie des présentes Clauses, notamment de l'appendice tel que rempli par les Parties. Dans la mesure nécessaire pour protéger les secrets d'affaires ou d'autres informations confidentielles, notamment les données à caractère personnel, l'exportateur de données peut occulter une partie du texte de l'appendice avant d'en communiquer une copie, mais fournit un résumé valable s'il serait autrement impossible, pour la personne concernée, d'en comprendre le contenu ou d'exercer ses droits. Les Parties fournissent à la personne concernée, à la demande de celle-ci, les motifs des occultations, dans la mesure du possible sans révéler les informations occultées.

8.4 Accuracy-Exactitude

If the data importer becomes aware that the personal data it has received is inaccurate, or has become outdated, it shall inform the data exporter without undue delay. In this case, the data importer shall cooperate with the data exporter to rectify or erase the data.

Si l'importateur de données se rend compte que les données à caractère personnel qu'il a reçues sont inexacts ou sont obsolètes, il en informe l'exportateur de données dans les meilleurs délais. Dans ce cas, l'importateur de données coopère avec l'exportateur de données pour rectifier ou effacer les données.

8.5 Duration of processing and erasure or return of data

Durée du traitement et de l'effacement ou de la restitution des données

Processing by the data importer shall only take place for the duration specified in Annex I.B. After the end of the provision of the processing services, the data importer shall, at the choice of the data exporter, delete all personal data processed on behalf of the controller and certify to the data exporter that it has done so, or return to the data exporter all personal data processed on its behalf and delete existing copies. Until the data is deleted or returned, the data importer shall continue to ensure compliance with these Clauses. In case of local laws applicable to the data importer that prohibit return or deletion of the personal data, the data importer warrants that it will continue to ensure compliance with these Clauses and will only process it to the extent and for as long as required under that local law. This is without prejudice to Clause 14, in particular the requirement for the data importer under Clause 14(e) to notify the data exporter throughout the duration of the contract if it has reason to believe that it is or has become subject to laws or practices not in line with the requirements under Clause 14(a).

Le traitement par l'importateur de données n'a lieu que pendant la durée précisée à l'Annexe I.B. Au terme de la prestation des services de traitement, l'importateur de données, à la convenance de l'exportateur de données, efface toutes les données à caractère personnel traitées pour le compte du responsable et en apporte la preuve à l'exportateur de données, ou lui restitue toutes les données à caractère personnel traitées pour son compte et efface les copies existantes. Jusqu'à ce que les données soient effacées ou restituées, l'importateur de données continue de veiller au respect des présentes Clauses. Lorsque la législation locale applicable à l'importateur de données interdit la restitution ou l'effacement des données à caractère personnel, ce dernier garantit qu'il continuera à respecter les présentes Clauses et qu'il ne traitera les données à caractère personnel que dans la mesure où et aussi longtemps que cette législation locale l'exige. Ceci est sans préjudice de la Clause 14, en particulier de l'obligation imposée à l'importateur de données par la Clause 14(e), d'informer l'exportateur de données, pendant toute la durée du contrat, s'il a des raisons de croire qu'il est ou est devenu soumis à une législation ou à des pratiques qui ne sont pas conformes aux exigences de la Clause 14(a).

8.6 Security of processing-Sécurité du traitement

- (a) The data importer and, during transmission, also the data exporter shall implement appropriate technical and organisational measures to ensure the security of the data, including protection against a breach of security

leading to accidental or unlawful destruction, loss, alteration, unauthorised disclosure or access to that data (hereinafter “personal data breach”). In assessing the appropriate level of security, they shall take due account of the state of the art, the costs of implementation, the nature, scope, context and purpose(s) of processing and the risks involved in the processing for the data subject. The Parties shall in particular consider having recourse to encryption or pseudonymisation, including during transmission, where the purpose of processing can be fulfilled in that manner. In case of pseudonymisation, the additional information for attributing the personal data to a specific data subject shall, where possible, remain under the exclusive control of the data exporter or the controller. In complying with its obligations under this paragraph, the data importer shall at least implement the technical and organisational measures specified in Annex II. The data importer shall carry out regular checks to ensure that these measures continue to provide an appropriate level of security.

L'importateur de données et, durant la transmission, l'exportateur de données mettent en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données, notamment pour les protéger d'une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé à ces données (ci-après la « violation de données à caractère personnel »). Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, ils tiennent dûment compte de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre, de la nature, de la portée, du contexte et de la ou des finalités du traitement ainsi que des risques inhérents au traitement pour la personne concernée. Les Parties envisagent en particulier de recourir au chiffrement ou à la pseudonymisation, notamment pendant la transmission, lorsque la finalité du traitement peut être atteinte de cette manière. En cas de pseudonymisation, les informations supplémentaires permettant d'attribuer les données à caractère personnel à une personne concernée précise restent, dans la mesure du possible, sous le contrôle exclusif de l'exportateur de données ou du responsable. Pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du présent paragraphe, l'importateur de données met au moins en œuvre les mesures techniques et organisationnelles précisées à l'Annexe II. L'importateur de données procède à des contrôles réguliers pour s'assurer que ces mesures continuent d'offrir le niveau de sécurité approprié.

- (b) The data importer shall grant access to the data to members of its personnel only to the extent strictly necessary for the implementation, management and monitoring of the contract. It shall ensure that persons authorised to process the personal data have committed themselves to confidentiality or are under an appropriate statutory obligation of confidentiality.

L'importateur de données ne donne l'accès aux données aux membres de son personnel que dans la mesure strictement nécessaire à la mise en œuvre, à la gestion et au suivi du contrat. Il veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

- (c) In the event of a personal data breach concerning personal data processed by the data importer under these Clauses, the data importer shall take appropriate measures to address the breach, including measures to mitigate its adverse effects. The data importer shall also notify, without undue delay, the data exporter and, where appropriate and feasible, the controller after having become aware of the breach. Such notification shall contain the details of a contact point where more information can be obtained, a description of the nature of the breach (including, where possible, categories and approximate number of data subjects and personal data records concerned), its likely consequences and the measures taken or proposed to address the data breach, including measures to mitigate its possible adverse effects. Where, and in so far as, it is not possible to provide all information at the same time, the initial notification shall contain the information then available and further information shall, as it becomes available, subsequently be provided without undue delay.

En cas de violation de données à caractère personnel concernant des données à caractère personnel traitées par l'importateur de données au titre des présentes Clauses, ce dernier prend des mesures appropriées pour remédier à la violation, y compris des mesures visant à en atténuer les effets négatifs. L'importateur de données informe également, dans les meilleurs délais, l'exportateur de données et, s'il y a lieu et dans la mesure du possible, le responsable après avoir eu connaissance de la violation. Cette notification contient les coordonnées d'un point de contact auprès duquel il est possible d'obtenir plus d'informations, ainsi qu'une description de la nature de la violation (y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées et d'enregistrements de données à caractère personnel concernés), de ses conséquences probables et des mesures prises ou proposées pour y remédier, y compris des mesures visant à en atténuer les effets négatifs potentiels. Si, et dans la mesure où, il n'est pas possible de fournir toutes les informations en même temps, la notification initiale contient les informations disponibles à ce moment-là et les autres informations sont fournies par la suite, dans les meilleurs délais, à mesure qu'elles deviennent disponibles.

- (d) The data importer shall cooperate with and assist the data exporter to enable the data exporter to comply with its obligations under Regulation (EU) 2016/679, in particular to notify its controller so that the latter may in turn notify the competent supervisory authority and the affected data subjects, taking into account the nature of processing and the information available to the data importer.

L'importateur de données coopère avec l'exportateur de données et l'aide afin de lui permettre de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du règlement (UE) 2016/679, notamment celle d'informer son responsable afin que ce dernier puisse à son tour informer l'autorité de contrôle compétente et les personnes concernées, compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition de l'importateur de données.

8.7 Sensitive data-Données sensibles

Where the transfer involves personal data revealing racial or ethnic origin, political opinions, religious or philosophical beliefs, or trade union membership, genetic data, or biometric data for the purpose of uniquely identifying a natural person, data concerning health or a person's sex life or sexual orientation, or data relating to criminal convictions and offences (hereinafter "sensitive data"), the data importer shall apply the specific restrictions and/or additional safeguards set out in Annex I.B.

Lorsque le transfert concerne des données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, des données génétiques ou des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne, ou des données relatives à des condamnations pénales et à des infractions (ci-après les « données sensibles »), l'importateur de données applique les restrictions particulières et/ou les garanties supplémentaires indiquées à l'Annexe I.B.

8.8 Onward transfers-Transferts ultérieurs

The data importer shall only disclose the personal data to a third party on documented instructions from the controller, as communicated to the data importer by the data exporter. In addition, the data may only be disclosed to a third party located outside the European Union⁴ (in the same country as the data importer or in another third country, hereinafter "onward transfer") if the third party is or agrees to be bound by these Clauses, under the appropriate Module, or if:

personnel à un tiers que sur instructions documentées du responsable, telles qu'elles lui ont été communiquées par l'exportateur de données. En outre, les données ne peuvent être divulguées à un tiers situé en dehors de l'Union européenne⁴ (dans le même pays que l'importateur de données ou dans un autre pays tiers, ci-après « transfert ultérieur »), que si le tiers est lié par les présentes Clauses ou accepte de l'être, en vertu du module approprié, ou si :

- (i) the onward transfer is to a country benefitting from an adequacy decision pursuant to Article 45 of Regulation (EU) 2016/679 that covers the onward transfer;
le transfert ultérieur est effectué vers un pays bénéficiant d'une décision d'adéquation en vertu de l'article 45 du règlement (UE) 2016/679 qui couvre le transfert ultérieur ;
- (ii) the third party otherwise ensures appropriate safeguards pursuant to Articles 46 or 47 of Regulation (EU) 2016/679;
le tiers offre d'une autre manière des garanties appropriées conformément aux articles 46 ou 47 du règlement (UE) 2016/679 ;
- (iii) the onward transfer is necessary for the establishment, exercise or defence of legal claims in the context of specific administrative, regulatory or judicial proceedings; or
le transfert ultérieur est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice dans le contexte de procédures administratives, réglementaires ou judiciaires spécifiques ; ou
- (iv) the onward transfer is necessary in order to protect the vital interests of the data subject or of another natural person.

⁴ The Agreement on the European Economic Area (EEA Agreement) provides for the extension of the European Union's internal market to the three EEA States Iceland, Liechtenstein and Norway. The Union data protection legislation, including Regulation (EU) 2016/679, is covered by the EEA Agreement and has been incorporated into Annex XI thereto. Therefore, any disclosure by the data importer to a third party located in the EEA does not qualify as an onward transfer for the purposes of these Clauses.

L'Accord sur l'Espace Economique Européen (Accord EEE) prévoit l'extension du marché interne de l'Union européenne aux trois États de l'EEE : l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. La législation de l'Union sur la protection des données, y compris le Règlement (UE) 2016/679, est couverte par l'Accord de l'EEE et a été incorporée à l'Annexe XI qui y est jointe. Par conséquent, toute divulgation par l'importateur de données à un tiers situé dans l'EEE ne peut être considérée comme un transfert ultérieur aux fins des présentes Clauses.

le transfert ultérieur est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique.

Any onward transfer is subject to compliance by the data importer with all the other safeguards under these Clauses, in particular purpose limitation.

Tout transfert ultérieur est soumis au respect, par l'importateur de données, de toutes les autres garanties au titre des présentes Clauses, en particulier de la limitation des finalités.

8.9 Documentation and compliance-Documentation et conformité

- (a) The data importer shall promptly and adequately deal with enquiries from the data exporter or the controller that relate to the processing under these Clauses.

L'importateur de données traite rapidement et de manière appropriée les demandes de renseignements de l'exportateur de données ou du responsable concernant le traitement au titre des présentes Clauses.

- (b) The Parties shall be able to demonstrate compliance with these Clauses. In particular, the data importer shall keep appropriate documentation on the processing activities carried out on behalf of the controller.

Les Parties sont en mesure de démontrer le respect des présentes Clauses. En particulier, l'importateur de données conserve une trace documentaire appropriée des activités de traitement menées pour le compte du responsable.

- (c) The data importer shall make all information necessary to demonstrate compliance with the obligations set out in these Clauses available to the data exporter, which shall provide it to the controller.

L'importateur de données met toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues par les présentes Clauses à la disposition de l'exportateur de données, qui les transmet au responsable.

- (d) The data importer shall allow for and contribute to audits by the data exporter of the processing activities covered by these Clauses, at reasonable intervals or if there are indications of non-compliance. The same shall apply where the data exporter requests an audit on instructions of the controller. In deciding on an audit, the data exporter may take into account relevant certifications held by the data importer.

L'importateur de données permet la réalisation, par l'exportateur de données, d'audits des activités de traitement couvertes par les présentes Clauses, et contribue à ces audits, à intervalles raisonnables ou s'il existe des indications de non-respect. Il en est de même lorsque l'exportateur de données demande un audit sur instructions du responsable. Lorsqu'il décide d'un audit, l'exportateur de données peut tenir compte des certifications pertinentes détenues par l'importateur de données.

- (e) Where the audit is carried out on the instructions of the controller, the data exporter shall make the results available to the controller.

Lorsque l'audit est effectué sur instructions du responsable, l'exportateur de données met les résultats à la disposition de ce dernier.

- (f) The data exporter may choose to conduct the audit by itself or mandate an independent auditor. Audits may include inspections at the premises or physical facilities of the data importer and shall, where appropriate, be carried out with reasonable notice.

L'exportateur de données peut choisir de procéder à l'audit lui-même ou de mandater un auditeur indépendant. Les audits peuvent comprendre des inspections dans les locaux ou les installations physiques de l'importateur de données et seront, le cas échéant, effectués avec un préavis raisonnable.

- (g) The Parties shall make the information referred to in paragraphs (b) and (c), including the results of any audits, available to the competent supervisory authority on request.

Les Parties mettent à la disposition de l'autorité de contrôle compétente, à la demande de celle-ci, les informations mentionnées aux paragraphes (b) et (c), y compris les résultats de tout audit.

Clause 9-Clause 9

Use of sub-processors-Recours à des sous-traitants secondaires

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : Transfert du responsable au sous-traitant

- (a) GENERAL WRITTEN AUTHORISATION The data importer has the data exporter's general authorisation for the engagement of sub-processor(s) from an agreed list. The data importer shall specifically inform the data exporter in writing of any intended changes to that list through the addition or replacement of sub-

processors at least 14 days in advance, or other reasonable time period based on the service licensed by the data exporter, thereby giving the data exporter sufficient time to be able to object to such changes prior to the engagement of the sub-processor(s). The data importer shall provide the data exporter with the information necessary to enable the data exporter to exercise its right to object.

AUTORISATION ÉCRITE GÉNÉRALE — L'importateur de données a l'autorisation générale de l'exportateur de données de recruter un ou plusieurs sous-traitants secondaires à partir d'une liste arrêtée d'un commun accord. L'importateur de données informe expressément par écrit l'exportateur de données de tout changement concernant l'ajout ou le remplacement de sous-traitants secondaires qu'il est prévu d'apporter à cette liste au moins 14 jours à l'avance, donnant ainsi à l'exportateur de données suffisamment de temps pour émettre des objections à l'encontre de ces changements avant le recrutement du ou des sous-traitants secondaires. L'importateur de données fournit à l'exportateur de données les informations nécessaires pour permettre à ce dernier d'exercer son droit d'émettre des objections.

- (b) Where the data importer engages a sub-processor to carry out specific processing activities (on behalf of the data exporter), it shall do so by way of a written contract that provides for, in substance, the same data protection obligations as those binding the data importer under these Clauses, including in terms of third-party beneficiary rights for data subjects.⁵ The Parties agree that, by complying with this Clause, the data importer fulfils its obligations under Clause 8.8. The data importer shall ensure that the sub-processor complies with the obligations to which the data importer is subject pursuant to these Clauses.

Lorsque l'importateur de données recrute un sous-traitant secondaire pour mener des activités de traitement spécifiques (pour le compte de l'exportateur de données), il le fait au moyen d'un contrat écrit qui prévoit, en substance, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles qui lient l'importateur de données au titre des présentes Clauses, notamment en ce qui concerne les droits du tiers bénéficiaire pour les personnes concernées.⁵ Les Parties conviennent qu'en respectant la présente Clause, l'importateur de données satisfait aux obligations qui lui incombent en vertu de la Clause 8.8. L'importateur de données veille à ce que le sous-traitant secondaire respecte les obligations auxquelles il est lui-même soumis en vertu des présentes Clauses.

- (c) The data importer shall provide, at the data exporter's request, a copy of such a sub-processor agreement and any subsequent amendments to the data exporter. To the extent necessary to protect business secrets or other confidential information, including personal data, the data importer may redact the text of the agreement prior to sharing a copy.

L'importateur de données fournit à l'exportateur de données, à la demande de celui-ci, une copie du contrat avec le sous-traitant secondaire et de ses éventuelles modifications ultérieures. Dans la mesure nécessaire pour protéger les secrets d'affaires ou d'autres informations confidentielles, notamment les données à caractère personnel, l'importateur de données peut occulter une partie du texte du contrat avant d'en communiquer une copie.

- (d) The data importer shall remain fully responsible to the data exporter for the performance of the sub-processor's obligations under its contract with the data importer. The data importer shall notify the data exporter of any failure by the sub-processor to fulfil its obligations under that contract.

L'importateur de données reste pleinement responsable à l'égard de l'exportateur de données de l'exécution des obligations qui incombent au sous-traitant secondaire en vertu du contrat qu'il a conclu avec lui. L'importateur de données notifie à l'exportateur de données tout manquement du sous-traitant secondaire aux obligations qui lui incombent en vertu dudit contrat.

- (e) The data importer shall agree a third-party beneficiary clause with the sub-processor whereby – in the event the data importer has factually disappeared, ceased to exist in law or has become insolvent – the data exporter shall have the right to terminate the sub-processor contract and to instruct the sub-processor to erase or return the personal data.

L'importateur de données convient avec le sous-traitant secondaire d'une clause du tiers bénéficiaire en vertu de laquelle, dans les cas où l'importateur de données a matériellement disparu, a cessé d'exister en droit ou est devenu insolvable, l'exportateur de données a le droit de résilier le contrat du sous-traitant secondaire et de donner instruction à ce dernier d'effacer ou de restituer les données à caractère personnel.

MODULE THREE: Transfer processor to processor

⁵ This requirement may be satisfied by the sub-processor acceding to these Clauses under the appropriate Module, in accordance with Clause 7.

Cette exigence peut être satisfaite par le respect du sous-traitant secondaire des présentes Clauses en vertu du Module approprié, conformément à la Clause 7.

MODULE TROIS : Transfert de sous-traitant à sous-traitant

- (a) GENERAL WRITTEN AUTHORISATION The data importer has the controller's general authorisation for the engagement of sub-processor(s) from an agreed list. The data importer shall specifically inform the controller in writing of any intended changes to that list through the addition or replacement of sub-processors at least 14 days in advance, or other reasonable time period based on the service licensed by the data exporter, thereby giving the controller sufficient time to be able to object to such changes prior to the engagement of the sub-processor(s). The data importer shall provide the controller with the information necessary to enable the controller to exercise its right to object. The data importer shall inform the data exporter of the engagement of the sub-processor(s).

AUTORISATION ÉCRITE GÉNÉRALE - L'importateur de données a l'autorisation générale du responsable de recruter un ou plusieurs sous-traitants secondaires à partir d'une liste arrêtée d'un commun accord. L'importateur de données informe expressément par écrit le responsable de tout changement concernant l'ajout ou le remplacement de sous-traitants ultérieurs qu'il est prévu d'apporter à cette liste au moins 14 jours à l'avance, donnant ainsi au responsable suffisamment de temps pour émettre des objections à l'encontre de ces changements avant le recrutement du ou des sous-traitants secondaires. L'importateur de données fournit au responsable les informations nécessaires pour permettre à ce dernier d'exercer son droit d'émettre des objections. L'importateur de données informe l'exportateur de données du recrutement du ou des sous-traitants secondaires.

- (b) Where the data importer engages a sub-processor to carry out specific processing activities (on behalf of the controller), it shall do so by way of a written contract that provides for, in substance, the same data protection obligations as those binding the data importer under these Clauses, including in terms of third-party beneficiary rights for data subjects.⁶ The Parties agree that, by complying with this Clause, the data importer fulfils its obligations under Clause 8.8. The data importer shall ensure that the sub-processor complies with the obligations to which the data importer is subject pursuant to these Clauses.

Lorsque l'importateur de données recrute un sous-traitant secondaire pour mener des activités de traitement spécifiques (pour le compte du responsable), il le fait au moyen d'un contrat écrit qui prévoit, en substance, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles qui lient l'importateur de données en vertu des présentes Clauses, notamment en ce qui concerne les droits du tiers bénéficiaire pour les personnes concernées⁶. Les Parties conviennent qu'en respectant la présente Clause, l'importateur de données satisfait aux obligations qui lui incombent en vertu de la Clause 8.8. L'importateur de données veille à ce que le sous-traitant secondaire respecte les obligations auxquelles il est lui-même soumis en vertu des présentes Clauses.

- (c) The data importer shall provide, at the data exporter's or controller's request, a copy of such a sub-processor agreement and any subsequent amendments. To the extent necessary to protect business secrets or other confidential information, including personal data, the data importer may redact the text of the agreement prior to sharing a copy.

L'importateur de données fournit sur demande, à l'exportateur de données ou au responsable, une copie du contrat avec le sous-traitant secondaire et de ses éventuelles modifications ultérieures. Dans la mesure nécessaire pour protéger les secrets d'affaires ou d'autres informations confidentielles, notamment les données à caractère personnel, l'importateur de données peut occulter une partie du texte du contrat avant d'en communiquer une copie.

- (d) The data importer shall remain fully responsible to the data exporter for the performance of the sub-processor's obligations under its contract with the data importer. The data importer shall notify the data exporter of any failure by the sub-processor to fulfil its obligations under that contract.

L'importateur de données reste pleinement responsable à l'égard de l'exportateur de données de l'exécution des obligations qui incombent au sous-traitant secondaire en vertu du contrat qu'il a conclu avec lui. L'importateur de données notifie à l'exportateur de données tout manquement du sous-traitant secondaire aux obligations qui lui incombent en vertu dudit contrat.

- (e) The data importer shall agree a third-party beneficiary clause with the sub-processor whereby - in the event the data importer has factually disappeared, ceased to exist in law or has become insolvent - the data exporter shall have the right to terminate the sub-processor contract and to instruct the sub-processor to erase or return the personal data.

⁶ This requirement may be satisfied by the sub-processor acceding to these Clauses under the appropriate Module, in accordance with Clause 7.

Cette exigence peut être satisfaite par le respect du sous-traitant secondaire des présentes Clauses en vertu du Module approprié, conformément à la Clause 7.

L'importateur de données convient avec le sous-traitant secondaire d'une clause du tiers bénéficiaire en vertu de laquelle, dans les cas où l'importateur de données a matériellement disparu, a cessé d'exister en droit ou est devenu insolvable, l'exportateur de données a le droit de résilier le contrat du sous-traitant secondaire et de donner instruction à ce dernier d'effacer ou de restituer les données à caractère personnel.

Clause 10-Clause 10

Data subject rights-Droits des personnes concernées

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : Transfert du responsable au sous-traitant

- (a) The data importer shall promptly notify the data exporter of any request it has received from a data subject. It shall not respond to that request itself unless it has been authorised to do so by the data exporter.

L'importateur de données informe rapidement l'exportateur de données de toute demande reçue d'une personne concernée. Il ne répond pas lui-même à cette demande, à moins d'y avoir été autorisé par l'exportateur de données.

- (b) The data importer shall assist the data exporter in fulfilling its obligations to respond to data subjects' requests for the exercise of their rights under Regulation (EU) 2016/679. In this regard, the Parties shall set out in Annex II the appropriate technical and organisational measures, taking into account the nature of the processing, by which the assistance shall be provided, as well as the scope and the extent of the assistance required.

L'importateur de données aide l'exportateur de données à s'acquitter de son obligation de répondre aux demandes de personnes concernées désireuses d'exercer leurs droits en vertu du règlement (UE) 2016/679. À cet égard, les Parties indiquent à l'Annexe II les mesures techniques et organisationnelles appropriées, compte tenu de la nature du traitement, au moyen desquelles l'aide sera fournie, ainsi que la portée et l'étendue de l'aide requise.

- (c) In fulfilling its obligations under paragraphs (a) and (b), the data importer shall comply with the instructions from the data exporter.

Lorsqu'il s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu des paragraphes (a) et (b), l'importateur de données se conforme aux instructions de l'exportateur de données.

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : Transfert de sous-traitant à sous-traitant

- (a) The data importer shall promptly notify the data exporter and, where appropriate, the controller of any request it has received from a data subject, without responding to that request unless it has been authorised to do so by the controller.

L'importateur de données informe sans délai l'exportateur de données et, s'il y a lieu, le responsable de toute demande reçue d'une personne concernée, mais n'y répond pas à moins d'y avoir été autorisé par le responsable.

- (b) The data importer shall assist, where appropriate in cooperation with the data exporter, the controller in fulfilling its obligations to respond to data subjects' requests for the exercise of their rights under Regulation (EU) 2016/679 or Regulation (EU) 2018/1725, as applicable. In this regard, the Parties shall set out in Annex II the appropriate technical and organisational measures, taking into account the nature of the processing, by which the assistance shall be provided, as well as the scope and the extent of the assistance required.

L'importateur de données aide, si nécessaire en coopération avec l'exportateur de données, le responsable à s'acquitter de ses obligations de répondre aux demandes de personnes concernées désireuses d'exercer leurs droits en vertu du règlement (UE) 2016/679 ou du règlement (UE) 2018/1725, selon le cas. À cet égard, les Parties indiquent à l'Annexe II les mesures techniques et organisationnelles appropriées, compte tenu de la nature du traitement, au moyen desquelles l'aide sera fournie, ainsi que la portée et l'étendue de l'aide requise.

- (c) In fulfilling its obligations under paragraphs (a) and (b), the data importer shall comply with the instructions from the controller, as communicated by the data exporter.

Lorsqu'il s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu des paragraphes (a) et (b), l'importateur de données se conforme aux instructions du responsable, telles qu'elles lui ont été communiquées par l'exportateur de données.

Clause 11-Clause 11

Redress-Voies de recours

- (a) The data importer shall inform data subjects in a transparent and easily accessible format, through individual notice or on its website, of a contact point authorised to handle complaints. It shall deal promptly with any complaints it receives from a data subject.

L'importateur de données informe les personnes concernées, sous une forme transparente et aisément accessible, au moyen d'une notification individuelle ou sur son site Web, d'un point de contact autorisé à traiter les réclamations. Il traite sans délai toute réclamation reçue d'une personne concernée.

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : Transfert du responsable au sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : Transfert de sous-traitant à sous-traitant

- (b) In case of a dispute between a data subject and one of the Parties as regards compliance with these Clauses, that Party shall use its best efforts to resolve the issue amicably in a timely fashion. The Parties shall keep each other informed about such disputes and, where appropriate, cooperate in resolving them.

En cas de litige entre une personne concernée et l'une des Parties portant sur le respect des présentes Clauses, cette Partie met tout en œuvre pour parvenir à un règlement à l'amiable dans les meilleurs délais. Les Parties se tiennent mutuellement informées de ces litiges et, s'il y a lieu, coopèrent pour les résoudre.

- (c) Where the data subject invokes a third-party beneficiary right pursuant to Clause 3, the data importer shall accept the decision of the data subject to:

Lorsque la personne concernée invoque un droit du tiers bénéficiaire en vertu de la Clause 3, l'importateur de données accepte la décision de la personne concernée :

- a. lodge a complaint with the supervisory authority in the Member State of his/her habitual residence or place of work, or the competent supervisory authority pursuant to Clause 13;
d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle ou son lieu de travail, ou auprès de l'autorité de contrôle compétente au sens de la Clause 13 :
- b. refer the dispute to the competent courts within the meaning of Clause 18.
de renvoyer le litige devant les juridictions compétentes au sens de la Clause 18.e

- (d) The Parties accept that the data subject may be represented by a not-for-profit body, organisation or association under the conditions set out in Article 80(1) of Regulation (EU) 2016/679.

Les Parties acceptent que la personne concernée puisse être représentée par un organisme, une organisation ou une association à but non lucratif dans les conditions énoncées à l'article 80(1), du règlement (UE) 2016/679.

- (e) The data importer shall abide by a decision that is binding under the applicable EU or Member State law.

L'importateur de données se conforme à une décision qui est contraignante en vertu du droit applicable de l'Union ou d'un État membre.

- (f) The data importer agrees that the choice made by the data subject will not prejudice his/her substantive and procedural rights to seek remedies in accordance with applicable laws.

L'importateur de données convient que le choix effectué par la personne concernée ne remettra pas en cause le droit procédural et matériel de cette dernière d'obtenir réparation conformément à la législation applicable.

Clause 12-Clause 12

Liability-Responsabilité

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : Transfert du responsable au sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : Transfert du sous-traitant au responsable

- (a) Each Party shall be liable to the other Party/ies for any damages it causes the other Party/ies by any breach of these Clauses.

Chaque partie est responsable envers la ou les autres Parties des dommages qu'elle cause à l'autre ou aux autres Parties du fait d'un manquement aux présentes Clauses.

- (b) The data importer shall be liable to the data subject, and the data subject shall be entitled to receive compensation, for any material or non-material damages the data importer or its sub-processor causes the data subject by breaching the third-party beneficiary rights under these Clauses.

L'importateur de données est responsable à l'égard de la personne concernée, et la personne concernée a le droit d'obtenir réparation de tout dommage matériel ou moral qui lui est causé par l'importateur de données ou son sous-traitant secondaire du fait d'une violation des droits du tiers bénéficiaire prévus par les présentes Clauses.

- (c) Notwithstanding paragraph (b), the data exporter shall be liable to the data subject, and the data subject shall be entitled to receive compensation, for any material or non-material damages the data exporter or the data importer (or its sub-processor) causes the data subject by breaching the third-party beneficiary rights under these Clauses. This is without prejudice to the liability of the data exporter and, where the data exporter is a processor acting on behalf of a controller, to the liability of the controller under Regulation (EU) 2016/679 or Regulation (EU) 2018/1725, as applicable.

Nonobstant le paragraphe (b), l'exportateur de données est responsable à l'égard de la personne concernée et celle-ci a le droit d'obtenir réparation de tout dommage matériel ou moral qui lui est causé par l'exportateur de données ou l'importateur de données (ou son sous-traitant secondaire) du fait d'une violation des droits du tiers bénéficiaire prévus par les présentes Clauses. Ceci est sans préjudice de la responsabilité de l'exportateur de données et, si l'exportateur de données est un sous-traitant agissant pour le compte d'un responsable, de la responsabilité de ce dernier au titre du règlement (UE) 2016/679 ou du règlement (UE) 2018/1725, selon le cas

- (d) The Parties agree that if the data exporter is held liable under paragraph (c) for damages caused by the data importer (or its sub-processor), it shall be entitled to claim back from the data importer that part of the compensation corresponding to the data importer's responsibility for the damage.

Les Parties conviennent que, si l'exportateur de données est reconnu responsable, en vertu du paragraphe (c), des dommages causés par l'importateur de données (ou son sous-traitant secondaire), il a le droit de réclamer auprès de l'importateur de données la part de la réparation correspondant à la responsabilité de celui-ci dans le dommage

- (e) Where more than one Party is responsible for any damage caused to the data subject as a result of a breach of these Clauses, all responsible Parties shall be jointly and severally liable and the data subject is entitled to bring an action in court against any of these Parties.

Lorsque plusieurs parties sont responsables d'un dommage causé à la personne concernée du fait d'une violation des présentes Clauses, toutes les Parties responsables le sont conjointement et solidairement et la personne concernée a le droit d'intenter une action en justice contre n'importe laquelle de ces Parties.

- (f) The Parties agree that if one Party is held liable under paragraph (e), it shall be entitled to claim back from the other Party/ies that part of the compensation corresponding to its / their responsibility for the damage.

Les Parties conviennent que, si la responsabilité d'une d'entre elles est reconnue en vertu du paragraphe (e), celle-ci a le droit de réclamer auprès de l'autre ou des autres Parties la part de la réparation correspondant à sa/leur responsabilité dans le dommage.

- (g) The data importer may not invoke the conduct of a sub-processor to avoid its own liability.

L'importateur de données ne peut invoquer le comportement d'un sous-traitant secondaire pour échapper à sa propre responsabilité.

Clause 13-Clause 13
Supervision-Supervision

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : Transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : Transfert de sous-traitant à sous-traitant

- (a) [Where the data exporter is established in an EU Member State:] The supervisory authority with responsibility for ensuring compliance by the data exporter with Regulation (EU) 2016/679 as regards the data transfer, as indicated in Annex I.C, shall act as competent supervisory authority.

[Si l'exportateur de données est établi dans un État membre de l'Union :] L'autorité de contrôle chargée de garantir le respect, par l'exportateur de données, du règlement (UE) 2016/679 en ce qui concerne le transfert de données, telle qu'indiquée à l'Annexe I.C, agit en qualité d'autorité de contrôle compétente.

[Where the data exporter is not established in an EU Member State, but falls within the territorial scope of application of Regulation (EU) 2016/679 in accordance with its Article 3(2) and has appointed a representative pursuant to Article 27(1) of Regulation (EU) 2016/679:] The supervisory authority of the Member State in which the representative within the meaning of Article 27(1) of Regulation (EU) 2016/679 is established, as indicated in Annex I.C, shall act as competent supervisory authority.

[Si l'exportateur de données n'est pas établi dans un État membre de l'Union, mais relève du champ d'application territorial du règlement (UE) 2016/679 en vertu de son article 3(2), et a désigné un représentant en vertu de l'article 27(1), du règlement (UE) 2016/679 :] L'autorité de contrôle de l'État membre dans lequel le représentant au sens de l'article 27(1), du règlement (UE) 2016/679 est établi, telle qu'indiquée à l'Annexe I.C, agit en qualité d'autorité de contrôle compétente .

[Where the data exporter is not established in an EU Member State, but falls within the territorial scope of application of Regulation (EU) 2016/679 in accordance with its Article 3(2) without however having to appoint a representative pursuant to Article 27(2) of Regulation (EU) 2016/679:] The supervisory authority of one of the Member States in which the data subjects whose personal data is transferred under these Clauses in relation to the offering of goods or services to them, or whose behaviour is monitored, are located, as indicated in Annex I.C, shall act as competent supervisory authority.

[Si l'exportateur de données n'est pas établi dans un État membre de l'Union, mais relève du champ d'application territorial du règlement (UE) 2016/679 en vertu de son article 3(2) sans toutefois avoir à désigner un représentant en vertu de l'article 27(2), du règlement (UE) 2016/679 :] L'autorité de contrôle d'un des États membres dans lesquels se trouvent les personnes concernées dont les données à caractère personnel sont transférées au titre des présentes Clauses en lien avec l'offre de biens ou de services ou dont le comportement fait l'objet d'un suivi, telle qu'indiquée à l'Annexe I.C, agit en qualité d'autorité compétente.

- (b) The data importer agrees to submit itself to the jurisdiction of and cooperate with the competent supervisory authority in any procedures aimed at ensuring compliance with these Clauses. In particular, the data importer agrees to respond to enquiries, submit to audits and comply with the measures adopted by the supervisory authority, including remedial and compensatory measures. It shall provide the supervisory authority with written confirmation that the necessary actions have been taken.

L'importateur de données accepte de se soumettre à la juridiction de l'autorité de contrôle compétente et de coopérer avec elle dans le cadre de toute procédure visant à garantir le respect des présentes Clauses. En particulier, l'importateur de données accepte de répondre aux demandes de renseignements, de se soumettre à des audits et de se conformer aux mesures adoptées par l'autorité de contrôle, notamment aux mesures correctrices et compensatoires. Il confirme par écrit à l'autorité de contrôle que les mesures nécessaires ont été prises.

SECTION III – LOCAL LAWS AND OBLIGATIONS IN CASE OF ACCESS BY PUBLIC AUTHORITIES

SECTION III – LÉGISLATIONS LOCALES ET OBLIGATIONS EN CAS D'ACCÈS DES AUTORITÉS PUBLIQUES

Clause 14- Clause 14

Local laws and practices affecting compliance with the Clauses Législations et pratiques locales ayant une incidence sur le respect des Clauses

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : Transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : Transfert de sous-traitant à sous-traitant

- (a) The Parties warrant that they have no reason to believe that the laws and practices in the third country of destination applicable to the processing of the personal data by the data importer, including any requirements to disclose personal data or measures authorising access by public authorities, prevent the data importer from fulfilling its obligations under these Clauses. This is based on the understanding that laws and practices that respect the essence of the fundamental rights and freedoms and do not exceed what is necessary and proportionate in a democratic society to safeguard one of the objectives listed in Article 23(1) of Regulation (EU) 2016/679, are not in contradiction with these Clauses.

Les Parties garantissent qu'elles n'ont aucune raison de croire que la législation et les pratiques du pays tiers de destination applicables au traitement des données à caractère personnel par l'importateur de données, notamment les exigences en matière de divulgation de données à caractère personnel ou les mesures autorisant

l'accès des autorités publiques à ces données, empêchent l'importateur de données de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des présentes Clauses. Cette disposition repose sur l'idée que les législations et les pratiques qui respectent l'essence des libertés et droits fondamentaux et qui n'excèdent pas ce qui est nécessaire et proportionné dans une société démocratique pour préserver un des objectifs énumérés à l'article 23(1), du règlement (UE) 2016/679 ne sont pas en contradiction avec les présentes Clauses.

- (b) The Parties declare that in providing the warranty in paragraph (a), they have taken due account in particular of the following elements:

Les Parties déclarent qu'en fournissant la garantie mentionnée au paragraphe (a), elles ont dûment tenu compte, en particulier, des éléments suivants ;

- (i) the specific circumstances of the transfer, including the length of the processing chain, the number of actors involved and the transmission channels used; intended onward transfers; the type of recipient; the purpose of processing; the categories and format of the transferred personal data; the economic sector in which the transfer occurs; the storage location of the data transferred;

des circonstances particulières du transfert, parmi lesquelles la longueur de la chaîne de traitement, le nombre d'acteurs concernés et les canaux de transmission utilisés ; les transferts ultérieurs prévus ; le type de destinataire ; la finalité du traitement ; les catégories et le format des données à caractère personnel transférées ; le secteur économique dans lequel le transfert a lieu et le lieu de stockage des données transférées ;

- (ii) the laws and practices of the third country of destination— including those requiring the disclosure of data to public authorities or authorising access by such authorities – relevant in light of the specific circumstances of the transfer, and the applicable limitations and safeguards⁷;

des législations et des pratiques du pays tiers de destination – notamment celles qui exigent la divulgation de données aux autorités publiques ou qui autorisent l'accès de ces dernières aux données – pertinentes au regard des circonstances particulières du transfert, ainsi que des limitations et des garanties applicables⁷;

- (iii) any relevant contractual, technical or organisational safeguards put in place to supplement the safeguards under these Clauses, including measures applied during transmission and to the processing of the personal data in the country of destination.

de toute garantie contractuelle, technique ou organisationnelle pertinente mise en place pour compléter les garanties prévues par les présentes Clauses, y compris les mesures appliquées pendant la transmission et au traitement des données à caractère personnel dans le pays de destination.

- (c) The data importer warrants that, in carrying out the assessment under paragraph (b), it has made its best efforts to provide the data exporter with relevant information and agrees that it will continue to cooperate with the data exporter in ensuring compliance with these Clauses.

⁷ As regards the impact of such laws and practices on compliance with these Clauses, different elements maybe considered as part of an overall assessment. Such elements may include relevant and documented practical experience with prior instances of requests for disclosure from public authorities, or the absence of such requests, covering a sufficiently representative time-frame. This refers in particular to internal records or other documentation, drawn up on a continuous basis in accordance with due diligence and certified at senior management level, provided that this information can be lawfully shared with third parties. Where this practical experience is relied upon to conclude that the data importer will not be prevented from complying with these Clauses, it needs to be supported by other relevant, objective elements, and it is for the Parties to consider carefully whether these elements together carry sufficient weight, in terms of their reliability and representativeness, to support this conclusion. In particular, the Parties have to take into account whether their practical experience is corroborated and not contradicted by publicly available or otherwise accessible, reliable information on the existence or absence of requests within the same sector and/or the application of the law in practice, such as case law and reports by independent oversight bodies.

En ce qui concerne l'impact de ces lois et pratiques sur la conformité aux présentes Clauses, différents éléments peuvent être considérés comme faisant partie d'une évaluation globale. Ces éléments peuvent inclure une expérience pratique pertinente et documentée avec des cas antérieurs de demandes de divulgation des autorités publiques, ou l'absence de telles demandes, couvrant un calendrier suffisamment représentatif. Cela fait référence en particulier aux dossiers internes ou à d'autres documents, établis de manière continue conformément à la diligence raisonnable et certifiés au niveau de la direction, à condition que ces informations puissent être légalement partagées avec des tiers. Lorsque cette expérience pratique est invoquée pour conclure que l'importateur de données ne sera pas empêché de se conformer aux présentes Clauses, elle doit être appuyée par d'autres éléments objectifs pertinents, et il est demandé aux Parties de considérer attentivement si ces éléments ensemble ont suffisamment de poids, en termes de fiabilité et de représentativité, pour appuyer cette conclusion. En particulier, les Parties doivent prendre en compte si leur expérience pratique est corroborée et non contredite par des informations accessibles au public ou autrement accessibles, fiables sur l'existence ou l'absence de demandes dans le même secteur et/ou l'application de la loi dans la pratique, telles que la jurisprudence et les rapports par des organismes de surveillance indépendants.

L'importateur de données garantit que, lors de l'évaluation au titre du paragraphe (b), il a déployé tous les efforts possibles pour fournir des informations pertinentes à l'exportateur de données et convient qu'il continuera à coopérer avec ce dernier pour garantir le respect des présentes Clauses.

- (d) The Parties agree to document the assessment under paragraph (b) and make it available to the competent supervisory authority on request.

Les Parties conviennent de conserver une trace documentaire de l'évaluation au titre du paragraphe (b) et de mettre cette évaluation à la disposition de l'autorité de contrôle compétente si celle-ci en fait la demande.

- (e) The data importer agrees to notify the data exporter promptly if, after having agreed to these Clauses and for the duration of the contract, it has reason to believe that it is or has become subject to laws or practices not in line with the requirements under paragraph (a), including following a change in the laws of the third country or a measure (such as a disclosure request) indicating an application of such laws in practice that is not in line with the requirements in paragraph (a). [For Module Three: The data exporter shall forward the notification to the controller].

L'importateur de données accepte d'informer sans délai l'exportateur de données si, après avoir souscrit aux présentes Clauses et pendant la durée du contrat, il a des raisons de croire qu'il est ou est devenu soumis à une législation ou à des pratiques qui ne sont pas conformes aux exigences du paragraphe a), notamment à la suite d'une modification de la législation du pays tiers ou d'une mesure (telle qu'une demande de divulgation) indiquant une application pratique de cette législation qui n'est pas conforme aux exigences du paragraphe (a). [Pour le module 3 : l'exportateur de données transmet la notification au responsable.]

- (f) Following a notification pursuant to paragraph (e), or if the data exporter otherwise has reason to believe that the data importer can no longer fulfil its obligations under these Clauses, the data exporter shall promptly identify appropriate measures (e.g. technical or organisational measures to ensure security and confidentiality) to be adopted by the data exporter and/or data importer to address the situation, [for Module Three: if appropriate in consultation with the controller]. The data exporter shall suspend the data transfer if it considers that no appropriate safeguards for such transfer can be ensured, or if instructed by the controller or the competent supervisory authority to do so. In this case, the data exporter shall be entitled to terminate the contract, insofar as it concerns the processing of personal data under these Clauses. If the contract involves more than two Parties, the data exporter may exercise this right to termination only with respect to the relevant Party, unless the Parties have agreed otherwise. Where the contract is terminated pursuant to this Clause, Clause 16(d) and (e) shall apply.

À la suite d'une notification au titre du paragraphe e), ou si l'exportateur de données a d'autres raisons de croire que l'importateur de données ne peut plus s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des présentes Clauses, l'exportateur de données définit sans délai les mesures appropriées (par exemple des mesures techniques ou organisationnelles visant à garantir la sécurité et la confidentialité) qu'il doit adopter et/ou qui doivent être adoptées par l'importateur de données pour remédier à la situation [pour le Module 3 : si nécessaire en concertation avec le responsable]. L'exportateur de données suspend le transfert de données s'il estime qu'aucune garantie appropriée ne peut être fournie pour ce transfert ou si le responsable ou l'autorité de contrôle compétente lui en donne l'instruction. Dans ce cas, l'exportateur de données a le droit de résilier le contrat, dans la mesure où il concerne le traitement de données à caractère personnel au titre des présentes Clauses. Si le contrat concerne plus de deux Parties, l'exportateur de données ne peut exercer ce droit de résiliation qu'à l'égard de la Partie concernée, à moins que les Parties n'en soient convenues autrement. Lorsque le contrat est résilié en vertu de la présente Clause, la Clause 16(d) et (e), s'applique.

Clause 15-~~Clause 15~~

Obligations of the data importer in case of access by public authorities Obligations de l'importateur de données en cas d'accès des autorités publiques.

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : Transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : Transfert de sous-traitant à sous-traitant

15.1 Notification-~~Notification~~

- (a) The data importer agrees to notify the data exporter and, where possible, the data subject promptly (if necessary with the help of the data exporter) if it:

L'importateur de données convient d'informer sans délai l'exportateur de données et, si possible, la personne concernée (si nécessaire avec l'aide de l'exportateur de données) :

- (i) receives a legally binding request from a public authority, including judicial authorities, under the laws of the country of destination for the disclosure of personal data transferred pursuant to these Clauses; such notification shall include information about the personal data requested, the requesting authority, the legal basis for the request and the response provided; or

s'il reçoit une demande juridiquement contraignante d'une autorité publique, y compris judiciaire, en vertu de la législation du pays de destination en vue de la divulgation de données à caractère personnel transférées au titre des présentes Clauses; cette notification comprend des informations sur les données à caractère personnel demandées, l'autorité requérante, la base juridique de la demande et la réponse fournie ; ou

- (ii) becomes aware of any direct access by public authorities to personal data transferred pursuant to these Clauses in accordance with the laws of the country of destination; such notification shall include all information available to the importer.

s'il a connaissance d'un quelconque accès direct des autorités publiques aux données à caractère personnel transférées au titre des présentes Clauses en vertu de la législation du pays de destination ; cette notification comprend toutes les informations dont l'importateur de données dispose.

[For Module Three: The data exporter shall forward the notification to the controller.]

[Pour le Module 3 : L'exportateur de données transmet la notification au responsable.]

- (b) If the data importer is prohibited from notifying the data exporter and/or the data subject under the laws of the country of destination, the data importer agrees to use its best efforts to obtain a waiver of the prohibition, with a view to communicating as much information as possible, as soon as possible. The data importer agrees to document its best efforts in order to be able to demonstrate them on request of the data exporter.

Si la législation du pays de destination interdit à l'importateur de données d'informer l'exportateur de données et/ou la personne concernée, l'importateur de données convient de tout mettre en œuvre pour obtenir une levée de cette interdiction, en vue de communiquer autant d'informations que possible, dans les meilleurs délais. L'importateur de données accepte de garder une trace documentaire des efforts qu'il a déployés afin de pouvoir en apporter la preuve à l'exportateur de données, si celui-ci lui en fait la demande.

- (c) Where permissible under the laws of the country of destination, the data importer agrees to provide the data exporter, at regular intervals for the duration of the contract, with as much relevant information as possible on the requests received (in particular, number of requests, type of data requested, requesting authority/ies, whether requests have been challenged and the outcome of such challenges, etc.). [For Module Three: The data exporter shall forward the information to the controller.]

Lorsque la législation du pays de destination le permet, l'importateur de données accepte de fournir à l'exportateur de données, à intervalles réguliers pendant la durée du contrat, autant d'informations utiles que possible sur les demandes reçues (notamment le nombre de demandes, le type de données demandées, la ou les autorités requérantes, la contestation ou non des demandes et l'issue de ces contestations, etc.). [Pour le Module 3 : L'exportateur de données transmet les informations au responsable.]

- (d) The data importer agrees to preserve the information pursuant to paragraphs (a) to (c) for the duration of the contract and make it available to the competent supervisory authority on request.

L'importateur de données accepte de conserver les informations mentionnées aux paragraphes (a) à (c) pendant la durée du contrat et de les mettre à la disposition de l'autorité de contrôle compétente si celle-ci lui en fait la demande.

- (e) Paragraphs (a) to (c) are without prejudice to the obligation of the data importer pursuant to Clause 14(e) and Clause 16 to inform the data exporter promptly where it is unable to comply with these Clauses.

Les paragraphes a) à c) sont sans préjudice de l'obligation incombant à l'importateur de données, en vertu de la Clause 14(e) et de la Clause 16, d'informer sans délai l'exportateur de données s'il n'est pas en mesure de respecter les présentes Clauses.

15.2 Review of legality and data minimization

Contrôle de la légalité et minimisation des données

- (a) The data importer agrees to review the legality of the request for disclosure, in particular whether it remains within the powers granted to the requesting public authority, and to challenge the request if, after careful assessment, it concludes that there are reasonable grounds to consider that the request is unlawful under the laws of the country of destination, applicable obligations under international law and principles of international comity. The data importer shall, under the same conditions, pursue possibilities of appeal. When challenging a request, the data importer shall seek interim measures with a view to suspending the effects of

the request until the competent judicial authority has decided on its merits. It shall not disclose the personal data requested until required to do so under the applicable procedural rules. These requirements are without prejudice to the obligations of the data importer under Clause 14(e).

L'importateur de données accepte de contrôler la légalité de la demande de divulgation, en particulier de vérifier si elle s'inscrit dans les limites des pouvoirs conférés à l'autorité publique requérante, et de la contester si, après une évaluation minutieuse, il conclut qu'il existe des motifs raisonnables de considérer qu'elle est illégale en vertu de la législation du pays de destination, des obligations applicables en vertu du droit international et des principes de courtoisie internationale. L'importateur de données exerce les possibilités d'appel ultérieures dans les mêmes conditions. Lorsqu'il conteste une demande, l'importateur de données demande des mesures provisoires visant à suspendre les effets de la demande jusqu'à ce que l'autorité judiciaire compétente se prononce sur son bien-fondé. Il ne divulgue pas les données à caractère personnel demandées tant qu'il n'est pas obligé de le faire en vertu des règles de procédure applicables. Ces exigences sont sans préjudice des obligations incombant à l'importateur de données en vertu de la Clause 14(e).

- (b) The data importer agrees to document its legal assessment and any challenge to the request for disclosure and, to the extent permissible under the laws of the country of destination, make the documentation available to the data exporter. It shall also make it available to the competent supervisory authority on request.

L'importateur de données accepte de garder une trace documentaire de son évaluation juridique ainsi que de toute contestation de la demande de divulgation et, dans la mesure où la législation du pays de destination le permet, de mettre les documents concernés à la disposition de l'exportateur de données. Il les met également à la disposition de l'autorité de contrôle compétente si celle-ci lui en fait la demande.

- (c) The data importer agrees to provide the minimum amount of information permissible when responding to a request for disclosure, based on a reasonable interpretation of the request.

L'importateur de données accepte de fournir le minimum d'informations autorisé lorsqu'il répond à une demande de divulgation, sur la base d'une interprétation raisonnable de la demande.

SECTION IV – FINAL PROVISIONS-SECTION IV – DISPOSITIONS FINALES

Clause 16-Clause 16

Non-compliance with the Clauses and termination-Non-respect des Clauses et résiliation

- (a) The data importer shall promptly inform the data exporter if it is unable to comply with these Clauses, for whatever reason.

L'importateur de données informe sans délai l'exportateur de données s'il n'est pas en mesure de respecter les présentes Clauses, quelle qu'en soit la raison.

- (b) In the event that the data importer is in breach of these Clauses or unable to comply with these Clauses, the data exporter shall suspend the transfer of personal data to the data importer until compliance is again ensured or the contract is terminated. This is without prejudice to Clause 14(f).

Dans le cas où l'importateur de données enfreint les présentes Clauses ou n'est pas en mesure de les respecter, l'exportateur de données suspend le transfert de données à caractère personnel à l'importateur de données jusqu'à ce que le respect des présentes clauses soit à nouveau garanti ou que le contrat soit résilié. Ceci est sans préjudice de la Clause 14(f).

- (c) The data exporter shall be entitled to terminate the contract, insofar as it concerns the processing of personal data under these Clauses, where:

L'exportateur de données a le droit de résilier le contrat, dans la mesure où il concerne le traitement de données à caractère personnel au titre des présentes Clauses, lorsque :

- (i) the data exporter has suspended the transfer of personal data to the data importer pursuant to paragraph (b) and compliance with these Clauses is not restored within a reasonable time and in any event within one month of suspension;

l'exportateur de données a suspendu le transfert de données à caractère personnel à l'importateur de données en vertu du paragraphe (b) et que le respect des présentes Clauses n'est pas rétabli dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la suspension ;

- (ii) the data importer is in substantial or persistent breach of these Clauses; or
l'importateur de données enfreint gravement ou de manière persistante les présentes Clauses ; ou

- (iii) the data importer fails to comply with a binding decision of a competent court or supervisory authority regarding its obligations under these Clauses.

l'importateur de données ne se conforme pas à une décision contraignante d'une juridiction ou d'une autorité de contrôle compétente concernant les obligations qui lui incombent au titre des présentes Clauses.

In these cases, it shall inform the competent supervisory authority [for Module Three: and the controller] of such non-compliance. Where the contract involves more than two Parties, the data exporter may exercise this right to termination only with respect to the relevant Party, unless the Parties have agreed otherwise.

Dans ces cas, il informe l'autorité de contrôle compétente [pour le Module 3 : et le responsable] de ce non-respect. Si le contrat concerne plus de deux parties, l'exportateur de données ne peut exercer ce droit de résiliation qu'à l'égard de la Partie concernée, à moins que les Parties n'en soient convenues autrement.

- (d) Personal data that has been transferred prior to the termination of the contract pursuant to paragraph (c) shall at the choice of the data exporter immediately be returned to the data exporter or deleted in its entirety. The same shall apply to any copies of the data. The data importer shall certify the deletion of the data to the data exporter. Until the data is deleted or returned, the data importer shall continue to ensure compliance with these Clauses. In case of local laws applicable to the data importer that prohibit the return or deletion of the transferred personal data, the data importer warrants that it will continue to ensure compliance with these Clauses and will only process the data to the extent and for as long as required under that local law.

Les données à caractère personnel qui ont été transférées avant la résiliation du contrat au titre du paragraphe (c) seront immédiatement restituées à l'exportateur de données ou effacées dans leur intégralité, à la convenance de celui-ci. Il en va de même pour toute copie des données. L'importateur de données apporte la preuve de l'effacement des données à l'exportateur de données. Jusqu'à ce que les données soient effacées ou restituées, l'importateur de données continue de veiller au respect des présentes Clauses. Lorsque la législation locale applicable à l'importateur de données interdit la restitution ou l'effacement des données à caractère personnel transférées, ce dernier garantit qu'il continuera à respecter les présentes Clauses et qu'il ne traitera les données que dans la mesure où et aussi longtemps que cette législation locale l'exige.

- (e) Either Party may revoke its agreement to be bound by these Clauses where (i) the European Commission adopts a decision pursuant to Article 45(3) of Regulation (EU) 2016/679 that covers the transfer of personal data to which these Clauses apply; or (ii) Regulation (EU) 2016/679 becomes part of the legal framework of the country to which the personal data is transferred. This is without prejudice to other obligations applying to the processing in question under Regulation (EU) 2016/679.

Chaque Partie peut révoquer son consentement à être liée par les présentes Clauses i) si la Commission européenne adopte une décision en vertu de l'article 45(3), du règlement (UE) 2016/679 qui couvre le transfert de données à caractère personnel auquel les présentes Clauses s'appliquent ; ou ii) si le règlement (UE) 2016/679 est intégré dans le cadre juridique du pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées. Ceci est sans préjudice des autres obligations qui s'appliquent au traitement en question en vertu du règlement (UE) 2016/679.

Clause 17-~~Clause 17~~

Governing law-~~Droit applicable~~

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : transfert de sous-traitant à sous-traitant

Option 2: These Clauses shall be governed by the law of the EU Member State in which the data exporter is established. Where such law does not allow for third-party beneficiary rights, they shall be governed by the law of another EU Member State that does allow for third-party beneficiary rights. The Parties agree that this shall be the law of The Netherlands.

Option 2 : Les présentes Clauses sont régies par le droit de l'État membre de l'Union européenne dans lequel l'exportateur de données est établi. Si ce droit ne reconnaît pas de droits au tiers bénéficiaire, les Clauses sont régies par le droit d'un autre État membre de l'Union européenne qui reconnaît de tels droits. Les Parties conviennent qu'il s'agit du droit des Pays-Bas.

Clause 18-~~Clause 18~~

Choice of forum and jurisdiction-~~Choix du forum et de la juridiction~~

MODULE TWO: Transfer controller to processor

-MODULE DEUX : transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

-MODULE TROIS : transfert de sous-traitant à sous-traitant

- (a) Any dispute arising from these Clauses shall be resolved by the courts of an EU Member State.
Tout litige survenant du fait des présentes Clauses est tranché par les juridictions d'un État Membre de l'Union Européenne.
- (b) The Parties agree that those shall be the courts of Amsterdam.
Les Parties conviennent qu'il s'agit des juridictions d'Amsterdam.
- (c) A data subject may also bring legal proceedings against the data exporter and/or data importer before the courts of the Member State in which he/she has his/her habitual residence.
La personne concernée peut également poursuivre l'exportateur et/ou l'importateur de données devant les juridictions de l'État membre dans lequel elle a sa résidence habituelle.
- (d) The Parties agree to submit themselves to the jurisdiction of such courts.
Les Parties acceptent de se soumettre à la compétence de ces juridictions.

APPENDIX-ANNEXE

ANNEX I-ANNEXE I

A. LIST OF PARTIES-LISTE DES PARTIES

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : transfert de responsable à sous-traitant

- **Data exporter(s)/Controller-Exportateur(s)/Contrôleur des données :**

Company is the data exporter/controller and user of services rendered by, and/or products provided under the DPA and Agreement.

La Société est l'exportateur/le contrôleur des données et l'utilisateur des services rendus par, et/ou des produits fournis en vertu du DPA et de l'Accord.

Infor (US), LLC

Address-Adresse: 13560 Morris Road, Suite 4100, Alpharetta, GA 30004

Contact: Global Data Privacy Officer-Contact : Responsable mondial de la confidentialité des données ;
privacy@infor.com

Name of DPO and/or Representative in the EU-Nom du DPD et/ou du représentant dans l'UE: NA

- **Data importer(s)/Processor-Importateur(s) de données/Sous-traitant:**

Vendor is the data importer/Processor and provider of the services and/or products provided under the DPA and Agreement.

Le Fournisseur est l'importateur/le Sous-traitant des données et le fournisseur des services et/ou produits fournis en vertu du DPA et de l'Accord.

Vendor Name: _____

Address-Adresse: _____

Contact person's name, position and contact details-Nom, poste et coordonnées de la personne à contacter:

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS: transfert de sous-traitant à sous-traitant

- **Data exporter(s)/-Exportateur(s) de données/:**

Company is the data exporter/processor and user of services rendered by, and/or products provided under the DPA and Agreement.

La Société est l'exportateur/le sous-traitant des données et l'utilisateur des services fournis par, et/ou des produits fournis en vertu du DPA et du Contrat.

Infor (US), LLC

Address-Adresse: 13560 Morris Road, Suite 4100, Alpharetta, GA 30004

Contact: Global Data Privacy Officer-Contact : Responsable mondial de la confidentialité des données;
privacy@infor.com

Name of DPO and/or Representative in the EU-Nom du DPD et/ou du représentant dans l'UE: NA

- **Data importer(s)/Subprocessor-Importateur(s) de données/Sous-traitant secondaire:**

Vendor is the data importer/Subprocessor and provider of the services and/or products provided under the DPA and Agreement.

Le Fournisseur est l'importateur de données/le Sous-traitant secondaire et le fournisseur des services et/ou produits fournis en vertu du DPA et du Contrat.

Vendor Name: _____

Address-Adresse: _____

Contact person's name, position and contact details-Nom, poste et coordonnées de la personne à contacter:

B. DESCRIPTION OF TRANSFER-DESCRIPTION DU TRANSFERT

MODULE TWO: Transfer controller to processor

-MODULE DEUX : transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

-MODULE TROIS : transfert de sous-traitant à sous-traitant

Categories of Data Subjects Whose Personal Data is Transferred:

Catégories de Personnes concernées dont les Données à caractère personnel sont transférées :

Data subjects include the data exporter's representatives and end-users including employees, contractors, collaborators, and customers of the data exporter. Data subjects may also include individuals attempting to communicate or transfer personal information to users of the services provided by data importer. Vendor acknowledges that, depending on Company's use of the product and or services, Company may elect to include personal data from any of the following types of data subjects in the Personal Data:

Les personnes concernées comprennent les représentants et les utilisateurs finaux de l'exportateur de données, y compris les employés, sous-traitants, collaborateurs et clients de l'exportateur de données. Les personnes concernées peuvent également inclure des personnes qui tentent de communiquer ou de transférer des informations personnelles aux utilisateurs des services fournis par l'importateur de données. Le Fournisseur reconnaît que, en fonction de l'utilisation des produits et/ou des services par la Société, la Société peut choisir d'inclure des données à caractère personnel provenant de l'un des types de personnes concernées suivants dans les Données à caractère personnel :

- Employees, contractors and temporary workers (current, former, prospective) of data exporter;
Employés, sous-traitants et travailleurs temporaires (actuels, anciens, potentiels) de l'exportateur de données ;
- Dependents of the above;
Les personnes à charge des personnes susmentionnées ;
- Data exporter's collaborators/contact persons (natural persons) or employees, contractors or temporary workers of legal entity collaborators/contact persons (current, prospective, former);
Les collaborateurs/personnes à contacter de l'exportateur de données (personnes physiques) ou employés, sous-traitants ou travailleurs temporaires de collaborateurs/personnes à contacter d'entités juridiques (actuels, prospectifs, anciens) ;
- Users (e.g., customers, clients, patients, visitors, etc.) and other data subjects that are users of data exporter's services;
Les utilisateurs (par ex., consommateurs, clients, patients, visiteurs, etc.) et autres personnes concernées qui sont des utilisateurs des services de l'exportateur de données ;
- Partners, stakeholders or individuals who collaborate, communicate or otherwise interact with employees of the data exporter and/or use communication tools such as apps and websites provided by the data exporter;
Les partenaires, Parties prenantes ou personnes qui collaborent, communiquent ou sinon interagissent avec les employés de l'exportateur de données et/ou utilisent des outils de communication, tels que des applications et des sites Internet fournis par l'exportateur de données ;
- Minors; or
Les mineurs ; ou
- Professionals with professional privilege (e.g., doctors, lawyers, notaries, religious workers, etc.).
Les professionnels ayant un privilège professionnel (par ex., médecins, avocats, notaires, travailleurs religieux, etc.).

MODULE TWO: Transfer controller to processor

-MODULE DEUX : transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

-MODULE TROIS : transfert de sous-traitant à sous-traitant

Categories of Personal Data Transferred:

Catégories de données à caractère personnel transférées :

The Personal Data transferred that is included in email, documents and other data in an electronic form in the context of the products or services. Vendor acknowledges that, depending on Company's use of the products or services, Company may elect to include Personal Data from any of the following categories in the Personal Data: Les Données à caractère personnel transférées qui sont incluses dans le courrier électronique, les documents et autres données sous forme électronique dans le cadre des produits ou services. Le Fournisseur reconnaît que, en fonction de l'utilisation des produits ou services par la Société, la Société peut choisir d'inclure des Données à caractère personnel dans les catégories suivantes :

- Basic personal data (for example place of birth, street name and house number (address), postal code, city of residence, country of residence, mobile phone, telephone number, first name, last name, initials, email address, gender, date of birth), including personal data about family members and children; Données à caractère personnel de base (par exemple, lieu de naissance, nom de rue et numéro de maison (adresse), code postal, ville de résidence, pays de résidence, numéro de téléphone portable, numéro de téléphone, prénom, nom, initiales, adresse électronique, sexe, date de naissance), y compris les données à caractère personnel concernant les membres de la famille et les enfants ;
- Contact information (for example addresses, email, telephone numbers, and emergency contact details); Coordonnées (par exemple, adresses postales, e-mail, numéros de téléphone et coordonnées d'urgence) ;
- Unique identification numbers and signatures (for example Social Security number, bank account number, passport and ID card number, driver's license number and vehicle registration data, IP addresses, employee number, student number, patient number, signature, unique identifier in tracking cookies or similar technology); Numéros d'identification uniques et signatures (par exemple, numéro de sécurité sociale, numéro de compte bancaire, numéro de passeport et de carte d'identité, numéro de permis de conduire et données d'immatriculation du véhicule, adresses IP, numéro d'employé, numéro d'étudiant, numéro de patient, signature, identifiant unique dans les cookies de suivi ou toute technologie similaire) ;
- Authentication data (for example username and password); Données d'authentification (par exemple nom d'utilisateur et mot de passe) ;
- Financial and insurance information (for example insurance number, bank account name and number, credit card name and number, invoice number, income, payment behavior, and creditworthiness); Informations financières et d'assurance (par exemple, numéro d'assurance, nom et numéro de compte bancaire, nom et numéro de carte de crédit, numéro de facture, revenu, comportement de paiement et solvabilité) ;
- Commercial information (for example history of purchases, special offers, and payment history); Informations commerciales (par exemple, l'historique des achats, les offres spéciales et l'historique des paiements) ;
- Biometric information (for example DNA and fingerprints); Informations biométriques (par exemple, ADN et empreintes digitales) ;
- Location data (for example, Cell ID, geo-location network data, location data derived from use of Wi-Fi access points); Données sur la localisation (par exemple, ID de cellule, données de réseau de géolocalisation, données de localisation dérivées de l'utilisation des points d'accès Wi-Fi) ;
- Photos, video, and audio; Photos, vidéos et audio ;
- Device identification (for example IMEI-number, SIM card number, MAC address); Identification du dispositif (par exemple, numéro IMEI, numéro de carte SIM, adresse MAC) ;
- HR and recruitment data (for example declaration of employment status, recruitment information (such as curriculum vitae, employment history, education history details), job and position data, including worked hours, assessments and salary, work permit details, availability, terms of employment, tax details, payment details, and benefits); les données RH et de recrutement (par exemple, la déclaration du statut professionnel, les informations de recrutement (telles que le curriculum vitae, l'historique d'emploi, les détails de l'historique de formation), les données relatives à l'emploi et au poste, y compris les heures travaillées, les évaluations et le salaire, les détails du permis de travail, la disponibilité, les conditions d'emploi, les détails fiscaux, les détails de paiement et les avantages sociaux) ;
- Education data (for example education history, current education, and grades and results); les données relatives à l'éducation (par exemple, l'historique de l'éducation, l'éducation actuelle, les notes et les résultats) ;
- Citizenship and residency information (for example citizenship, naturalization status, marital status, nationality, immigration status, passport data, and residency or work permit information);

Informations sur la citoyenneté et la résidence (par exemple, citoyenneté, statut de naturalisation, statut matrimonial, nationalité, statut d'immigration, données de passeport et informations sur la résidence ou le permis de travail) ;

- Data processed for the performance of a task carried out in the public interest or in the exercise of an official authority; or
Données traitées pour l'exécution d'une tâche effectuée dans l'intérêt public ou dans l'exercice d'une autorité officielle ; ou
- Any other personal data identified in Article 4 of the GDPR.
Toute autre donnée à caractère personnel identifiée à l'article 4 du RGPD.

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : transfert de sous-traitant à sous-traitant

Sensitive data transferred (if applicable) and applied restrictions or safeguards that fully take into consideration the nature of the data and the risks involved, such as for instance strict purpose limitation, access restrictions (including access only for staff having followed specialised training), keeping a record of access to the data, restrictions for onward transfers or additional security measures.

Les données sensibles transférées (le cas échéant) et les restrictions ou les garanties appliquées qui prennent entièrement en compte la nature des données et les risques impliqués, comme une limitation stricte de l'objectif, des restrictions d'accès (y compris l'accès uniquement pour le personnel ayant suivi une formation spécialisée), la tenue d'un registre d'accès aux données, des restrictions pour les transferts ultérieurs ou des mesures de sécurité supplémentaires.

- Special categories of data as set forth in Article 9 of the GDPR if applicable to the products or services. Technical and Organizational Security Measures in Annex II are applied to all Personal Data regardless of sensitivity.
Catégories particulières de données telles qu'énoncées à l'Article 9 du RGPD si applicables aux produits ou services. Les Mesures de sécurité techniques et organisationnelles de l'Annexe II sont appliquées à toutes les Données personnelles indépendamment de leur sensibilité.

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : transfert de sous-traitant à sous-traitant

The frequency of the transfer (e.g. whether the data is transferred on a one-off or continuous basis).

La fréquence du transfert (par exemple, si les données sont transférées de façon ponctuelle ou continue).

- The duration of data processing shall be so long as Vendor processes Personal Data for the term designated under the applicable Agreement between data exporter and the Vendor to which these Standard Contractual Clauses are annexed ("Company"). The objective of the data processing is the performance of products or services.
La durée du traitement des données durera tant que le Fournisseur traitera les Données personnelles pendant la durée désignée dans le cadre de l'Accord applicable entre l'exportateur de données et le Fournisseur à laquelle les présentes Clauses contractuelles types sont annexées (« Société ») L'objectif du traitement des données est l'exécution des produits ou services.

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : transfert de sous-traitant à sous-traitant

Nature of the processing

-Nature du traitement

- For products or services, data importer will only act upon data exporter's instructions as conveyed by data exporter.

Pour les produits ou services, l'importateur de données agira uniquement sur instructions de l'exportateur de données, telles qu'elles sont transmises par l'exportateur de données.

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : transfert de sous-traitant à sous-traitant

Purpose(s) of the data transfer and further processing

Objectif(s) du transfert de données et du traitement ultérieur

- The purpose of processing Personal Data is described in this DPA.
La finalité du traitement des Données à caractère personnel est décrite dans le présent DPA.

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : transfert de sous-traitant à sous-traitant

The period for which the personal data will be retained, or, if that is not possible, the criteria used to determine that period

La période pendant laquelle les données à caractère personnel seront conservées, ou, si cela n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette période.

- Upon expiration or termination of data exporter's use of products or services, Company may extract Personal Data and data importer will delete Personal Data, each in accordance with the DPA terms applicable to the Agreements.
À l'expiration ou à la résiliation de l'utilisation des produits ou services par l'exportateur de données, la Société peut extraire des Données à caractère personnel et l'importateur de données supprimera les Données à caractère personnel, chacun conformément aux conditions du DPA applicables aux Contrats.

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : transfert de sous-traitant à sous-traitant

For transfers to (sub-) processors, also specify subject matter, nature and duration of the processing

Pour les transferts à des sous-traitants ou sous-traitants secondaires, spécifier également l'objet, la nature et la durée du traitement.

- In accordance with the DPA, the data importer may leverage subprocessors or hire other companies to provide limited services on data importer's behalf. Any such subprocessors or subcontractors will be permitted to obtain Personal Data only to deliver the services the data importer has retained them to provide, and they are prohibited from using Personal Data for any other purpose.
Conformément au DPA, l'importateur des données peut faire appel à des sous-traitants secondaires ou engager d'autres sociétés pour fournir des services limités pour le compte de l'importateur de données. Ces sous-traitants secondaires ou sous-traitants seront autorisés à obtenir des Données à caractère personnel uniquement pour fournir les services que l'importateur de données a retenus pour les fournir et il leur est interdit d'utiliser les Données à caractère personnel à d'autres fins.

C. COMPETENT SUPERVISORY AUTHORITY

AUTORITÉ DE CONTRÔLE COMPÉTENTE

MODULE TWO: Transfer controller to processor

MODULE DEUX : transfert de responsable à sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor

MODULE TROIS : transfert de sous-traitant à sous-traitant

Identify the competent supervisory authority/ies in accordance with Clause 13
Déterminer l'autorité/les autorités de contrôle compétentes conformément à la Clause 13.

If the data exporter is established in an EU Member State, then that Member State's supervisory authority will be responsible for ensuring compliance by the data exporter with GDPR as regards the data transfer and will act as competent supervisory authority in the context of this DPA.

Si l'exportateur de données est établi dans un État membre de l'UE, l'autorité de contrôle de cet État membre sera responsable de la conformité de l'exportateur de données avec le RGPD en ce qui concerne le transfert de données et agira en tant qu'autorité de contrôle compétente dans le cadre du présent DPA.

If the data exporter is not established in an EU Member State, but falls within the territorial scope of application of GDPR (i.e., Article 3(2) GDPR) and has appointed a representative in the EU (i.e., Article 27(1) GDPR), then the supervisory authority of the Member State in which the representative is established will act as competent supervisory authority in the context of this DPA.

Si l'exportateur de données n'est pas établi dans un État membre de l'UE, mais relève du champ d'application territorial du RGPD (c.-à-d., l'article 3(2) du RGPD) et a nommé un représentant dans l'UE (c.-à-d., l'article 27(1) du RGPD), alors l'autorité de contrôle de l'État membre dans lequel le représentant est établi agira en tant qu'autorité de contrôle compétente dans le cadre du présent DPA.

If the data exporter is not established in an EU Member State, but falls within the territorial scope of application of GDPR without however having to appoint a representative in the EU, then the supervisory authority of one of the Member States in which the data subjects whose personal data is transferred under the Controller to Processor SCCs in relation to the offering of goods or services to them, or whose behavior is monitored, are located, will act as competent supervisory authority. In the context of this DPA, the competent supervisory authority is the Netherlands.

Lorsque l'exportateur de données n'est pas établi dans un État membre de l'UE, mais relève du champ d'application des RGPD sans toutefois devoir nommer un représentant dans l'UE, alors l'autorité de contrôle de l'un des États membres dans lequel les personnes concernées dont les données à caractère personnel sont transférées en vertu des CCT de sous-traitant à sous-traitant en relation avec l'offre de biens ou de services à ces derniers, ou dont le comportement est surveillé, sont situés, devront agir en tant qu'autorité de contrôle compétente. Dans le cadre du présent APD, l'autorité de contrôle compétente se situe aux Pays-Bas.

ANNEX II-ANNEXEII

**TECHNICAL AND ORGANISATIONAL MEASURES INCLUDING TECHNICAL AND ORGANISATIONAL MEASURES TO ENSURE THE SECURITY OF THE DATA
LES MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES, Y COMPRIS LES MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES DONNÉES.**

MODULE TWO: Transfer controller to processor
MODULE DEUX : transfert de responsable au sous-traitant

MODULE THREE: Transfer processor to processor
MODULE TROIS : transfert de sous-traitant à sous-traitant

Vendor has implemented the following administrative, physical, technical and organizational security measures, at a minimum, to protect all Personal Data Processed under the DPA:

Le Fournisseur a mis en œuvre les mesures de sécurité administratives, physiques, techniques et organisationnelles suivantes, au minimum, pour protéger toutes les Données à caractère personnel traitées en vertu du DPA :

Use box to insert a link to additional measures: Utiliser la boîte pour insérer un lien vers des mesures supplémentaires

Subject Matter-Objet	Measures-Mesures
<p>Organization of Information Security Organisation de la sécurité des informations</p>	<p>Vendor has appointed one or more security officers responsible for coordinating and monitoring the security rules and procedures. Le Fournisseur a nommé un ou plusieurs agents de sécurité chargés de coordonner et de surveiller les règles et procédures de sécurité.</p> <p>Vendor personnel with access to Personal Data are subject to confidentiality obligations. Le personnel du Fournisseur ayant accès aux Données à caractère personnel est soumis à des obligations de confidentialité.</p> <p>Vendor personnel receive data security training at least annually. Le personnel du Fournisseur reçoit une formation sur la sécurité des données au moins une fois par an.</p>
<p>Operations Opérations</p>	<p>Vendor maintains security documents describing its security measures and the relevant procedures and responsibilities of its personnel. Le Fournisseur conserve des documents de sécurité décrivant ses mesures de sécurité, ainsi que les procédures et responsabilités pertinentes de son personnel.</p> <p>At least weekly, Vendor creates backup copies of production data to enable data recovery. Au moins une fois par semaine, le Fournisseur crée des copies de sauvegarde des données de production pour permettre la récupération des données.</p> <p>Vendor stores backup copies of data in a different location from where the production data is located. Le Fournisseur stocke des copies de sauvegarde des données dans un emplacement différent de celui où se trouvent les données de production.</p> <p>Vendor has anti-malware controls designed to help avoid malicious software gaining unauthorized access to Personal Data, including malicious software originating from public networks.</p>

Subject Matter Objet	Measures-Mesures
	<p>Le Fournisseur dispose de contrôles anti-logiciels malveillants conçus pour aider à éviter que des logiciels malveillants n'obtiennent un accès non autorisé aux Données à caractère personnel, y compris des logiciels malveillants provenant de réseaux publics.</p> <p>Vendor encrypts, or enables Company to encrypt, Personal Data that is transmitted over public networks. Le Fournisseur chiffre, ou permet à la Société de chiffrer, les Données à caractère personnel qui sont transmises sur des réseaux publics.</p>
Asset Management Gestion des actifs	<p>Vendor classifies Personal Data to help identify it and to allow for access to it to be appropriately restricted. Le Fournisseur classe les Données à caractère personnel pour aider à les identifier et pour permettre que l'accès à celles-ci soit restreint de manière appropriée.</p>
Physical and Environmental Security Sécurité physique et environnementale	<p>Vendor uses industry standard processes to delete Personal Data when it is no longer needed. Le Fournisseur utilise des processus standard de l'industrie pour supprimer les Données à caractère personnel lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.</p> <p>Vendor uses industry standard systems to protect against loss of data due to power supply failure or line interference. Le Fournisseur utilise des systèmes standard de l'industrie pour se protéger contre la perte de données due à une panne d'alimentation ou à des interférences de ligne.</p>
Access Control Contrôle d'accès	<p>Vendor maintains a record of security privileges of individuals having access to Personal Data. Le Fournisseur conserve un registre des privilèges de sécurité des personnes physiques ayant accès aux Données à caractère personnel.</p> <p>Vendor maintains and updates a record of personnel authorized to access Vendor systems that contain Personal Data. Le Fournisseur tient et met à jour un registre du personnel autorisé à accéder aux systèmes du Fournisseur contenant des Données à caractère personnel.</p> <p>Vendor identifies personnel who may grant, alter or cancel authorized access to data and resources. Le Fournisseur identifie le personnel qui peut accorder, modifier ou annuler l'accès autorisé aux données et ressources.</p> <p>Technical support personnel are only permitted to have access to Personal Data when needed. Le personnel d'assistance technique n'est autorisé à avoir accès aux Données à caractère personnel que lorsque cela est nécessaire.</p> <p>Vendor restricts access to Personal Data to only those individuals who require such access to perform their job function. Le Fournisseur limite l'accès aux Données à caractère personnel aux seules personnes qui ont besoin d'un tel accès pour remplir leur fonction.</p> <p>Vendor instructs Vendor personnel to disable administrative sessions when leaving premises Vendor controls or when computers are otherwise left unattended. Le Fournisseur demande au personnel du Fournisseur de désactiver les sessions administratives lorsqu'il quitte les locaux contrôlés par le Fournisseur ou lorsque les ordinateurs sont laissés sans surveillance.</p> <p>Vendor uses industry standard practices to identify and authenticate users who attempt to access information systems.</p>

Subject Matter Objet	Measures-Mesures
	<p>Le Fournisseur utilise les pratiques standard de l'industrie pour identifier et authentifier les utilisateurs qui tentent d'accéder aux systèmes d'information.</p> <p>Where authentication mechanisms are based on passwords, Vendor requires that the passwords are changed regularly. Lorsque les mécanismes d'authentification sont basés sur des mots de passe, le Fournisseur exige que les mots de passe soient changés régulièrement.</p> <p>Where authentication mechanisms are based on passwords, Vendor requires the password to be at least eight characters long. Lorsque les mécanismes d'authentification sont basés sur des mots de passe, le Fournisseur exige que le mot de passe comporte au moins huit caractères.</p> <p>Vendor maintains industry standard procedures to deactivate passwords that have been corrupted or inadvertently disclosed. Le Fournisseur maintient des procédures standard de l'industrie pour désactiver les mots de passe qui ont été corrompus ou divulgués par inadvertance.</p> <p>Vendor uses industry standard password protection practices. Le Fournisseur utilise les pratiques de protection par mot de passe standard de l'industrie.</p> <p>Vendor has controls designed to avoid individuals assuming access rights they have not been assigned to gain access to Personal Data they are not authorized to access. Le Fournisseur dispose de contrôles conçus pour éviter que les personnes physiques assument les droits d'accès qui ne leur ont pas été attribués pour obtenir l'accès aux Données à caractère personnel auxquelles elles ne sont pas autorisées à accéder.</p>
<p>Security Incident Management Gestion des incidents de sécurité</p>	<p>Vendor maintains a record of security breaches with a description of the breach, the time period, the consequences of the breach, the name of the reporter, to whom the breach was reported, and the procedure for recovering data. Le Fournisseur conserve un registre des violations de sécurité avec une description de la violation, la période de temps, les conséquences de la violation, le nom du déclarant, à qui la violation a été signalée et la procédure de récupération des données.</p> <p>For each security breach that is a Personal Data Breach, notification by Vendor will be made without undue delay and, in any event, within 48 hours. Pour chaque violation de sécurité qui est un Incident de sécurité, la notification par le Fournisseur sera effectuée sans retard injustifié et, en tout état de cause, dans les 48 heures.</p> <p>Vendor tracks, or enables Company to track, disclosures of Personal Data, including what data has been disclosed and to whom. Le Fournisseur suit, ou permet à la Société de suivre, les divulgations de Données à caractère personnel, y compris quelles données ont été divulguées et à qui.</p>
<p>Business Continuity Planning Planification de la continuité des activités</p>	<p>Vendor maintains emergency and contingency plans for the facilities in which Vendor information systems that process Personal Data are located. Le Fournisseur maintient des plans d'urgence et de sécurité pour les installations dans lesquelles les systèmes d'information du Fournisseur qui traitent les Données à caractère personnel sont situés.</p> <p>Vendor's procedures for recovering data are designed to attempt to reconstruct Personal Data in its original or last-replicated state from before the time it was lost or destroyed.</p>

Subject Matter- Objet	Measures-Mesures
	<p>Les procédures du Fournisseur pour la récupération des données sont conçues pour tenter de reconstruire les Données à caractère personnel dans leur état d'origine ou en dernier exemplaire avant qu'elles n'aient été perdues ou détruites.</p> <p>Vendor reviews data recovery procedures at least annually. Le Fournisseur examine les procédures de récupération des données au moins une fois par an.</p>

2. **Data Subject Access Requests -Demandes d'accès des personnes concernées**

As required by Clause 10(b) Vendor will handle data subject requests in compliance with Section 7 of the DPA. Conformément à la Clause 10(b), le Fournisseur traitera les demandes des personnes concernées conformément à la Section 7 du DPA.

ANNEX III-ANNEXE III**LIST OF SUB-PROCESSORS-LISTE DES SOUS-TRAITANTS SECONDAIRES****MODULE TWO: Transfer controller to processor****MODULE DEUX : transfert de responsable à sous-traitant****MODULE THREE: Transfer processor to processor****MODULE TROIS : transfert de sous-traitant à sous-traitant**

The Parties agree to use “Option 2” in clause 9(a) of the SCCs (i.e., Company’s general written authorization for the engagement of Vendor’s Subprocessors from an agreed list).

Les Parties conviennent d'utiliser l'« Option 2 » dans la Clause 9(a) des CCT (c'est-à-dire l'autorisation écrite générale du client pour l'engagement de sous-traitants secondaires du Fournisseur à partir d'une liste convenue).

The controller has authorised the use of the following sub-processors:

Le contrôleur a autorisé l'utilisation des sous-traitants secondaires suivants :

1. Name-Nom:**Address-Adresse:****Contact person’s name, position and contact details-Nom, poste et coordonnées de la personne à contacter:****Description of processing (including a clear delimitation of responsibilities in case several subprocessors are authorized)-Description du traitement (y compris une délimitation claire des responsabilités si plusieurs sous-traitants secondaires sont autorisés):****2. Name-Nom:****Address-Adresse:****Contact person’s name, position and contact details-Nom, poste et coordonnées de la personne à contacter:****Description of processing (including a clear delimitation of responsibilities in case several subprocessors are authorized)-Description du traitement (y compris une délimitation claire des responsabilités si plusieurs sous-traitants secondaires sont autorisés):****3. Name-Nom:****Address-Adresse:****Contact person’s name, position and contact details-Nom, poste et coordonnées de la personne à contacter:**

Description of processing (including a clear delimitation of responsibilities in case several subprocessors are authorized)-Description du traitement (y compris une délimitation claire des responsabilités si plusieurs sous-traitants secondaires sont autorisés):

4. **Name-Nom:**

Address-Adresse:

Contact person's name, position and contact details-Nom, poste et coordonnées de la personne à contacter:

Description of processing (including a clear delimitation of responsibilities in case several subprocessors are authorized)-Description du traitement (y compris une délimitation claire des responsabilités si plusieurs sous-traitants secondaires sont autorisés):

5. **Name-Nom:**

Address-Adresse:

Contact person's name, position and contact details-Nom, poste et coordonnées de la personne à contacter:

Description of processing (including a clear delimitation of responsibilities in case several subprocessors are authorized)-Description du traitement (y compris une délimitation claire des responsabilités si plusieurs sous-traitants secondaires sont autorisés):
